53 SEPTEMBRE 2007

PLAN LIBRE

2€

LE JOURNAL DE L'ARCHITECTURE EN MIDI-PYRÉNÉES

ARIÈGE - AVEYRON - HAUTE-GARONNE - HAUTES PYRÉNÉES - GERS - LOT - TARN - TARN-ET-GARONNE

p.7 **HALLE À LA VOLAILLE : 1954-1961 / SEISSAN - GERS / GARDIA - SAUVAGÉ - ZAVAGNO - ARCHITECTES.**

©Meauxsoone, juin 2007

Black 3570 Planlibre 2002 page 1

« … Avec le mouvement moderne, le poteau, le mur, le toit, le sol changent de fonction dans la création d'un nouveau système d'espace. La fonction de support doit être exprimée d'une manière complètement différenciée de la fonction de compartimenter l'espace. La structure de l'édifice rend caduque les murs de charge. Étant donné que cette structure doit être révélée, les poteaux, les colonnes doivent être séparés des murs et sont érigés à la périphérie de l'espace couvert de l'édifice… **Bernard Catllar, Architecte** »

p.2 WWW.ARCHITECTURE2007.ORG / « LA FRANCE DE DEMAIN A BESOIN DES ARCHITECTES »

Edité par la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées | 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse | tél. : 05 61 53 19 89 fax: 05 34 31 26 69 | email : ma-mp@wanadoo.fr

EDITO

Lors des prochains Rendez-Vous de l'Architecture qui se dérouleront le 6 décembre prochain, les Prix Architecture 2007 seront remis.

Ce sera la quatrième édition de cet événement qui est organisé en Midi-Pyrénées en collaboration avec la Maison de l'Architecture. Véritables vecteurs de la qualité architecturale dans notre région, les catalogues du Prix sont très largement diffusés et en particulier aux collectivités locales et aux maîtres d'ouvrage publics. L'exposition itinérante qui est organisée en suivant donne un écho très large aux projets sélectionnés.

Valorisation de l'architecture mais également des architectes qui sont les auteurs de ces projets. Nous vous invitons tous à présenter vos dernières réalisations afin de témoigner de la vitalité de l'architecture en Midi-Pyrénées.

Philippe VIGNEU
Président de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées

AGENDA

_ATELIER *PROJET*URBAIN N°34

«Nouvelles centralités, quels modèles ?»

Les 20 et 21 septembre 2007 - à Barcelone

Barcelone demeure-t-elle la «ville phare» de l'urbanisme contemporain ? Après avoir réussi la reconquête de ses espaces publics, modèle pour nombre de villes européennes, elle a pris appui sur les Jeux Olympiques pour marier ville et mer ; créer de grands équipements, de nouveaux quartiers, de nouvelles centralités ; «apprivoiser» ses infrastructures pour en faire des boulevards urbains ; etc.

Barcelone a-t-elle passé la main à d'autres villes ou garde-t-elle sa capacité d'innover ? Telle sera la question majeure que posera l'atelier Projet Urbain des 20 et 21 septembre 2007 qui vous proposera de vous faire votre opinion à ce sujet avec le support de visites guidées et de débats proposés par les acteurs de la transformation urbaine.

L'atelier fait évidemment le pari que la dynamique créative de Barcelone est toujours à l'œuvre, chose visible au travers du nombre de projets réalisés, en cours et prévus. Certes les concepts et méthodes évoluent et s'adaptent à des défis nouveaux.

Frais de colloque : 150 € (inclus la participation aux visites et le déjeuner du 21 septembre). Plus d'infos et inscriptions sur www.aulabarcelona.org/atelier

_38e CONGRÈS DES ARCHITECTES

Unsfa

Les 29 & 30 novembre 2007

Centre de Conférences d'Orléans

Le thème fédérateur de ce congrès en cette année charnière alors que les préoccupations environnementales prennent enfin l'essor attendu est « être architecte demain, une ambition citoyenne ».

Les ateliers et les débats dynamiseront les échanges pour enrichir et développer la réflexion quant à la nécessité de raisonner en économie globale des projets.

Ce congrès est ouvert à tous membres de l'Unsfa ou non, jeunes diplômés, étudiants en architecture.

Avec la 2e édition du Forum des Jeunes Architectes, l'Unsfa confirme sa volonté d'être à l'écoute et de donner la parole à la nouvelle génération de professionnels (tarif d'inscription privilégié).

Pour plus d'infos : www.congres-unsfa.com

_LES 6e RENCONTRES DE L'INGÉNIERIE

Jeudi 27 septembre 2007

Cité des Sciences et de l'Industrie - Paris

Par cette manifestation, placée sous le thème « le dialogue au service des projets, Syntec Ingénierie, veut permettre à tous les acteurs de projets industriels ou de construction de se rencontrer et de mettre en lumière l'expertise et la valeur ajoutée apportée par l'ingénierie. Des ateliers professionnels se dérouleront le matin dont un sur la ville durable : comment anticiper globalement le développement du cadre urbain ? La place et le rôle des ingénieries publiques et privées et des collectivités locales. Des problématiques importantes seront abordées à partir de 14h30 telles que celles portant sur le Grenelle du développement durable, l'ingénierie : partenaire pour un investissement responsable ou la double formation architectes / ingénieurs – miroir aux alouettes ou vrai progrès.

Coût : adhérent Syntec Ingénierie : 229 € ht - non adhérent : 349 € ht

Plus d'informations sur : www.syntec-ingenierie.fr

_CONFERENCE

Yves De LAGAUSIE urbaniste, acteur du mouvement coopératif - 30 ans d'habitat coopératif

Mardi 16 octobre 2007 à 20h30

Salle du Sénéchal

Salle du Sénéchal - 17 rue de Rémusat - 31000 Toulouse - *(Métro : Station Capitole)* - Entrée libre - Organisation : A.E.R.A. et C.A.U.E. 31, avec le soutien de l'ENSAT - Renseignements auprès de AERA au 05 61 21 61 19 ou par mail : aera-com@wanadoo.fr

_CONFERENCE TECHNIQUE

Seigneurie - Gauthier

Jeudi 18 octobre 2007 à 18h30

L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

Les peintures Seigneurie - Gauthier sont heureuses de vous inviter à une soirée d'information sur les nouvelles règlementations européennes et les peintures de dernière génération. **Au programme :** La Directive européenne sur les Composés Organiques Volatils et ses implications / Les produits à labels « verts » NF Environnement et Ecolabel : comment les reconnaître, pourquoi les utiliser ? / Le guide d'utilisation des règles européennes EVWA dans le domaine de la Façade. / Premior, la dernière génération de laques en phase aqueuse / Garnotec Mat, le premier revêtement semi-épais nanotechnologique du marché / Ultimo, les peintures d'intérieur « COV=0 » avec Ecolabel / Kubik'o, la lasure béton en phase aqueuse.

Renseignements auprès de François RUIZ au 05 61 13 84 84

Inscriptions préalables auprès de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées par Tél. : 05 61 53 19 89 ou par mail : ma-mp@wanadoo.fr

_CONFERENCE TECHNIQUE

Rehau

Jeudi 25 octobre 2007 à 18h30

L'îlot 45 / Maison de l'Architecture

Bâtiment et environnement : Economie, durabilité et optimisation des ressources par des solutions REHAU pour le BTP : par les énergies renouvelables de la terre (Puits Canadien, Géothermie horizontale et verticale, Pompes à chaleur) et solaires (production eau chaude, photovoltaïque) en combinaison avec le plancher chauffant-raffraîchissant REHAU, par des solutions alternatives pour les eaux pluviales, par la réduction des déperditions énergétiques grâces aux systèmes de fenêtres et fermetures REHAU.

Renseignements auprès de Volker Otlinghaus au 05 53 69 58 77

Inscriptions préalables auprès de la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées par Tél. : 05 61 53 19 89 ou par mail : ma-mp@wanadoo.fr

_SALON MAISON BOIS ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

Du 26 au 29 octobre 2007 - Parc expo de Toulouse

« Habiter autrement » est le slogan qu'ont choisi les organisateurs du Salon Maisons Bois & Energies Renouvelables qui aura lieu au Parc des Expositions de Toulouse du 26 au 29 octobre 2007. L'idée de créer ce salon est née d'un constat simple : aujourd'hui, il apparaît clairement une tendance de consommation orientée vers l'écologie, l'économie d'énergie et au-delà vers une autre conception du bien-être. Face à une société d'hyper-consommation, ces nouveaux courants plus respectueux de l'environnement rentrent dans les consciences de chacun et imprègnent petit à petit l'ensemble de la société civile et économique. L'architecture, souvent avant-gardiste et révélatrice des mutations sociales, est au cœur de ces changements, les accompagnant et leur donnant formes. Le Bois a repris une place majeure dans les projets architecturaux comme dans le goût des consommateurs. Le développement des maisons Bois ces dix dernières années en est la preuve, et nous pensons que ce développement va se poursuivre avec la montée en puissance des notions d'intégration au paysage et d'évolutivité de l'habitat. En parallèle, la prise de conscience collective de la problématique énergétique (pollution, coût), fait que l'on repense nos habitudes et parmi elles, celles relatives à l'habitation. C'est la conception même de la Maison qui s'en trouve modifiée, les matériaux traditionnels reviennent en force, des techniques nouvelles émergent, les économies d'énergies et les énergies propres s'imposent. Ce salon se donne pour objectif, non seulement de réunir en un même lieu tous les professionnels du bois, des matériaux et des énergies renouvelables mais aussi de faire tomber les tabous concernant la construction Bois et de répondre à une demande grandissante d'information de la part du grand public. Durant ces 4 jours de salon, seront également organisées des tables rondes, des conférences, des rencontres afin de mieux appréhender les différentes problématiques liées à l'énergie, aux matériaux renouvelables, à l'intérêt des Maisons Bois. Le lundi 29 octobre fera l'objet d'une journée plus professionnelle notamment dans les thématiques abordées par les conférenciers. Les partenaires institutionnels de ce salon sont nombreux : L'Ademe, Solagro, Points Info Energies, Le Conseil de l'Ordre des Architectes, La Maison de l'Architecture, Le Conseil Régional, La Communauté de Communes de Mimizan, L'Arpe, Midi-Pyrénées Bois, Défi pour la Terre, et nous en profitons pour les remercier de soutenir cette initiative et de nous suivre dans ce souhait de rapprocher le public et les professionnels d'un secteur en plein essor.

_RVA 2007 ET PRIX ARCHITECTURE

Les XXIe Rendez-Vous de l'Architecture et le Prix Architecture Midi-Pyrénées 2007

Le jeudi 6 décembre 2007 à Diagora - Toulouse

> Délibération du Jury : octobre 2007
> Remise des Prix et diffusion du catalogue : pendant les XXIe Rendez-Vous de l'Architecture
> Règlement sur demande au 05 61 53 19 89 ou ma-mp@wanadoo.fr

Organisation : Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées et Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées.

Black 17570 Plan Libre 2002 page 1

ACTUALITÉS

_LE CONSEIL NATIONAL PREND DE LA HAUTEUR

Il vient de s'installer au 47e étage de la Tour Montparnasse. Notez ses nouvelles coordonnées :

Conseil National de l'Ordre des Architectes
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine - BP 154 - 75755 Paris Cedex 15
Tél : 01 56 58 67 00 - Fax : 01 56 58 67 01
Mail : www.architectes.org

_LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

1 Sites internet

_Site du MEDAD

Le ministère de l'Ecologie, du développement et de l'Aménagement durable (MEDAD) a ouvert un site consacré au Grenelle de l'environnement : http://www.legrenelle-environnement.fr. Y sont présentés notamment les groupes de travails avec leurs sujets, ateliers et participants, en vue de cet événement qui se tiendra fin octobre.

Six groupes de travail ont été constitués et sont chargés d'élaborer le plan d'actions : Groupe n°1 : lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie. Groupe n°2 : préserver la biodiversité et les ressources naturelles. Groupe n°3 : instaurer un environnement respectueux de la santé. Groupe n°4 : adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêt et usage durable des territoires. Groupe n°5 : construire une démocratie écologique : institution et gouvernance. Groupe n°6 : promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi

Une seconde phase de consultation, auprès du public et sur le web se déroulera fin septembre/début octobre, avant les prises de décisions de l'événement final. Il est donc particulièrement intéressant de suivre dès maintenant les discussions dont émergeront les propositions concrètes qui seront ensuite, probablement et pour certaines, reprises dans le « paquet » de réformes voulues par le ministre.

_Site de l'Alliance pour la Planète

Afin de suivre ces discussions au jour le jour et par un autre canal que celui du ministère, l'Alliance pour la Planète a ouvert sa propre page web où sont distillées par vidéo et au jour le jour les réactions de ses membres qui participent aux groupes de travail : http://legrenelle.lalliance.fr/. L'Alliance pour la Planète a été fondée à l'initiative d'ONG « écolos » telles que le WWF, Greenpeace, les Amis de la Terre, etc. mais regroupe aujourd'hui d'autres organismes qui y ont adhéré comme le Conseil national de l'Ordre des architectes.

2 Propositions de la profession

La contribution de l'Ordre s'adresse plus précisément aux groupes de travail :

Groupe de travail n° 1 : **«Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie» qui s'intéressera notamment à l'aménagement, à la construction, à l'habitat et à l'énergie.**

Cette contribution porte au-delà des propositions concrètes, une volonté : celle que les architectes puissent se porter garants pour toutes les constructions nouvelles de la prise en compte des exigences quantitatives et qualitatives en matière de développement durable. Or, l'acte de construire est une démarche commune engageant de nombreux acteurs. Plusieurs des propositions concernent donc le permis de construire.

_Création d'un volet d'intégration des exigences de développement durable dans les permis de construire dont l'architecte pourra se porter garant de la prescription et assurer la conformité.

_Garantie pour toutes les constructions nouvelles, de la performance énergétique des bâtiments conçus.

_Constructions neuves en centre bourg et sortie de ville pour éviter les lotissements éloignés et le gaspillage énergétique. Pour ce faire, les taxes annexes au permis de construire devraient être proportionnelles à la surface de la parcelle d'assise (et non à la construction proprement dite) et à l'éloignement du centre pré-agglomeré.

_Poursuite de la réforme des lotissements par la promotion, dans le cadre du nouveau permis d'aménager, d'opérations groupées ou tout au moins de lotissements avec maîtrise publique des espaces extérieurs et des cahiers des charges étudiés (volet paysager, environnement, notamment).

Groupe de travail n° 5 : **«Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance».** Les architectes considèrent que c'est dans une responsabilité collective mieux partagée et mieux assumée, permettant une plus grande liberté, que doivent être désormais abordées les nouvelles problématiques du cadre de vie. Les propositions à ce groupe de travail vont donc dans ce sens :

_Une instance politique élue au suffrage universel direct au niveau de l'agglomération : l'agglomération, l'intercommunalité, est une réalité opérationnelle, c'est à son niveau que s'engagent pertinemment les mutations urbaines. Il lui manque aujourd'hui la légitimité démocratique du suffrage direct.

_Création d'un Plan Local ou Territorial de l'Environnement : la gouvernance urbaine aujourd'hui dispose de l'outil puissant qu'est le Plan Local d'Urbanisme (PLU), lequel codifie la procédure de décision pour l'aménagement d'un territoire en incluant notamment des étapes de consultation publique. Sur ce modèle, les architectes proposent d'imaginer un outil qui donnerait les moyens aux responsables politiques de penser le territoire de manière collective et de construire des quartiers durables en incluant des préoccupations spécifiquement environnementales.

Vous voulez réagir à ces propositions, allez sur www.architecture2007.com

Ce blog orientera dorénavant l'essentiel de ses réflexions et discussions vers les problématiques du développement durable qui parcourait transversalement le projet Architecture 2007.

_UNE CHARTE EUROPÉENNE SUR LA VILLE DURABLE

CHARTE DE LEIPZIG

Réuni à Leipzig le 24 mai dernier, les ministres en charge du développement urbain des Etats membres ont signé une Charte sur «la ville européenne durable».

Ce texte émet un certain nombre d'observations et de recommandations qui vont dans le sens du « développement urbain intégré » et de la prise en compte de l'architecture et de la qualité architecturale comme composantes placées au cœur de ce développement. L'esprit du développement durable qui porte ce texte insiste sur la transversalité de la culture architecturale aux questions économiques, sociales et environnementales.

Le texte soulève trois impératifs :

_l'utilisation des fonds structurels européens pour les projets urbains de grande envergure,

_l'échange d'expériences, de connaissances, de bonnes pratiques entre les Etats et entre les villes,

_enfin, sur un sujet particulièrement d'actualité en France, la collaboration interministérielle sur des sujets transversaux à leurs administrations.

Texte à télécharger sur www.architecture2007.com

_CHARTE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

L'AMF vient de prendre l'initiative d'élaborer à son tour une «charte de l'environnement». L'AMF annonce ainsi la publication d'un document qui sera diffusé en novembre prochain lors du Salon des Maires. Pour réaliser cette charte, l'AMF adopte le principe de se baser sur des réalisations exemplaires comme le quartier d'habitat durable de Saint-Jean-des-Jardins à Châlons-sur-Saône, ou d'autres opérations à Bordeaux ou Dunkerque.

Comme le rappelle le président de l'AMF, Jacques Pélissard, les réponses au risque environnemental doivent d'abord venir du local, véritablement opérationnel, –même si le projet Architecture 2007 rappelle que c'est l'échelon de l'intercommunalité qui est aujourd'hui le meilleur niveau d'intervention et de dialogue pour l'urbanisme.

Par ailleurs approcher la notion de développement durable de la ville par l'observation de réalisations exemplaires est la méthode que prône la profession, qui ne cesse de souligner la pluralité des dimensions du «durable» et donc les dangers d'une vision simpliste se limitant à énoncer des normes ou des standards quantitatifs.

Depuis la publication, en juin 2005, de leur propre « Charte d'engagement en faveur du développement durable », les architectes proposent une vision du développement durable comme une démarche qui ne peut être efficace que si elle est partagée par tous les acteurs concernés. Ils ont donc besoin de la sensibilisation des élus locaux pour élaborer des pratiques de développement urbain durable basées sur la concertation et le dialogue citoyen.

_L'ORDRE DES ARCHITECTES SIGNE UNE CONVENTION DE PARTENARIAT NATIONAL AVEC UN ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Le Conseil national de l'Ordre des architectes vient de signer une convention de partenariat national avec la banque HSBC destiné à faciliter financièrement l'accès à la profession d'architecte ou son exercice.

Les conditions particulières de taux bancaire et l'accueil spécifiques des architectes dans les agences bancaires de ce groupe par du personnel formé à nos pratiques professionnelles, nos particularités, fait partie intégrante de ce partenariat. En bénéficieront :

_les étudiants de deuxième et troisième cycles inscrits dans une école d'architecture délivrant un diplôme reconnu par l'Etat

_les architectes en exercice inscrits au tableau de l'Ordre.

Les prêts étudiants

D'un montant de 1 500 à 21 500 €, ils sont ouverts :

_aux étudiants de moins de 28 ans, inscrits en dernière année de deuxième cycle dans une école délivrant un diplôme reconnu par l'Etat et justifiant d'une attestation de scolarité ;

_aux titulaires du diplôme d'Etat d'architecte de moins de 28 ans, effectuant une mise en situation professionnelle chez un architecte ou en entreprise.

D'une durée de 12 à 108 mois, ces prêts seront accordés avec un taux fixe préférentiel à 2,90% hors assurance sur une durée de quatre ans. Au-delà, le taux sera de 3,50%.

Les prêts d'installation ou d'équipement

Ils sont destinés aux architectes inscrits au tableau de l'Ordre et disposant d'une expérience d'au moins trois ans. Ils peuvent prendre la forme :

_de crédit de première installation destiné à financer le matériel informatique et l'achat de logiciel ou tout autre matériel professionnel (prêt express profession libérale). D'un montant maximal de 40 000 €, la durée de remboursement va de 13 à 84 mois.

Les prêts et aide au cycle d'exploitation

Ils sont destinés aux architectes inscrits au tableau de l'Ordre et disposant d'une expérience d'au moins trois ans. Ils peuvent prendre la forme :

_de mise à disposition de crédits à court terme, à durée indéterminée, d'affacturage, d'escomptes, d'avances sur marchés publics, de facilités de caisse, liés notamment aux délais de paiement des clients et aux décalages ponctuels de trésorerie ;

_d'accompagnement, pour les architectes disposant d'au moins 5 ans d'expérience, du passage d'activité libérale en société d'architecture (SCP, SARL, EURL, SA…).

Conseils et accompagnement pour les agences travaillant à l'export

Par ailleurs, HSBC mettra à disposition des agences d'architecture tournées vers l'international, ses conseillers internationaux, notamment via les clubs pays (UK, Chine, Hong-Kong) ou ses International Business Center, afin d'accompagner, conseiller, appuyer auprès de ses partenaires locaux ou français (Ubifrance, Coface…) tout projet éligible d'implantation, de développement, de mise en oeuvre opérationnelle comme d'expatriation de collaborateurs.

Proposition de crédit immobilier aux clients des architectes

Enfin, HSBC proposera aux architectes d'orienter leurs clients particuliers aux fins d'examen d'un dossier de financement de leur projet immobilier (construction, réhabilitation, aménagement).

Conclue pour une période de deux ans, cette convention entre en vigueur au 1er septembre 2007.

Patrice BATSALLE
Trésorier du Conseil national de l'Ordre

Plus d'informations : Auprès de toutes les agences HSBC

> Retrouvez toute l'actualite nationale
et régionale de la profession sur le site de l'Ordre
www.architectes.org

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

ACTUALITÉS

_HMO : L'ORDRE ET LES SYNDICATS D'ARCHITECTES SOUMETTENT AU MINISTÈRE UN « CARNET DE MÉTIER »

L'Ordre, l'Unsfa et le Syndicat de l'Architecture proposent un « carnet-métier », destiné aux étudiants diplômés d'Etat, qui décrit les bases nécessaires qu'un architecte désirant exercer la maîtrise d'oeuvre en son nom propre doit acquérir. Dans un courrier adressé au Directeur de l'Architecture et accompagnant ce carnet de métier, ils souhaitent que ce document puisse être présenté dès la rentrée de septembre au collège des directeurs d'écoles dans une réunion qui rassemblerait, les services du ministère, les syndicats et quelques représentants des conseils régionaux de l'Ordre.

Voici le préambule de ce carnet de métier :

L'Ordre et les syndicats d'architectes, l'Unsfa et le Syndicat de l'Architecture, ont toujours considéré que la réforme de l'enseignement issue des Accords de Bologne, constituait une opportunité pour enrichir la formation des architectes d'un professionnalisme désormais indispensable pour l'exercice de la profession en nom propre.

La profession a été entendue pour ce qui concerne le «principe» d'une professionnalisation post-diplôme, puisque l'ordonnance 2005-1044 du 26 août 2005 réformant la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture a créé « l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre en son nom propre » (article 10).

Dans le livre blanc publié en 2004, les architectes appelaient à compléter l'enseignement des écoles au-delà du diplôme, par une véritable professionnalisation incluant :

_Une mise en situation professionnelle dans les agences d'architecture, d'une durée suffisante pour acquérir la connaissance de toutes les exigences des missions de maîtrise d'oeuvre depuis le premier contact avec un client jusqu'à la mise en service des ouvrages, et celle des garanties à assumer au-delà.

_Un accompagnement par des formations appropriées leur permettant d'acquérir les savoirs indispensables pour exercer pleinement leurs missions sous leur seule responsabilité, savoirs qui ne prennent un sens que lorsque les jeunes diplômés sont en insertion professionnelle.

La garantie pour le consommateur d'un niveau de formation théorique de qualité et d'un haut niveau de professionnalisation est la préoccupation première de la profession.

Pour répondre à cette volonté d'exigence, l'Ordre et les syndicats d'architectes proposent un « carnet-métier » qui décrit les bases nécessaires qu'un architecte désirant exercer la maîtrise d'oeuvre en son nom propre doit acquérir.

Ils précisent que ce projet s'inscrit dans l'objectif actuel de l'enseignement de l'architecture, certaines des formations proposées pouvant être dispensées par les écoles nationales supérieures d'architecture. Ils souhaitent donc vivement que celles-ci adhérent pleinement à ce projet.

L'Ordre et les syndicats d'architectes souhaitent que le Ministère de la Culture et la DAPA comprennent l'importance, pour l'avenir de la profession d'architecte, de la mise en oeuvre d'une telle professionnalisation des titulaires du diplôme d'État d'architecte avant qu'ils ne soient «habilités» à exercer la maîtrise d'oeuvre sous leur seule responsabilité.

Ils entendent au travers de ce carnet métier ouvrir la voie d'un partenariat entre enseignement et profession pour une nouvelle approche de la formation à l'exercice de la maîtrise d'oeuvre.

_CONSULTATIONS

1 Appel à projets lancé par l'Apump

L'Apump va organiser avec l'Apulr au printemps 2008, un forum de rencontres sur le thème «Echanges urbains» destiné aux élus, techniciens et urbanistes. Son objet sera l'aménagement et l'urbanisme durable des villes / villages du grand sud-ouest.

Cette journée présentera de nombreux projets récemment réalisés dans le grand sud-ouest ou en cours d'étude.

L'Apump souhaite connaître les projets urbains que vous estimez digne d'intérêt et que vous aimeriez voir présentés. Loin de tout palmarès, il peut s'agir d'opérations importantes ou au contraire de petites dimensions mais dont des enseignements peuvent être tirés : en matière de méthode, de management, de développement durable, de qualité d'usage, de concertation, de partenariat, de cohérence d'ensemble.

Allez sur www.apump.org rubrique actions pour remplir la fiche signalétique de l'opération que vous voulez faire connaître.

2 Nouveaux Albums des Jeunes architectes et Paysagistes

La DAPA vient de lancer l'appel à candidatures 2007-2008 qui a pour but de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes architectes et des jeunes paysagistes.

Pour les architectes, les conditions de candidatures sont les suivantes : être âgé de moins de 35 ans au 31 décembre 2007 et avoir à son actif, en France, en tant que concepteur, une participation au moins à un concours ou un projet réalisé ou en cours.

Les architectes ressortissants d'un état membre de la CE ou d'un autre pays dont le diplôme est reconnu par l'état français conformément aux articles 10 et 11 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, s'ils satisfont aux conditions énoncées à l'alinéa précédent, peuvent y prendre part.

Les candidatures peuvent être individuelles ou par équipe. Dans ce cas, chaque membre de l'équipe devra réunir les conditions nécessaires à la participation et avoir contribué à l'ensemble des projets présentés. La candidature d'équipe mixte architecte et paysagiste est possible. Dans ce cas, l'équipe devra choisir dans quelle catégorie elle souhaite concourir.

Date limite pour l'inscription préalable sur internet : 15 octobre 2007 à 12h00.
Règlement et formulaires d'inscription à se procurer sur www.culture.gouv.fr/nouveaux-albums ou auprès de la DAPA 182, rue Saint-Honoré 75033 Paris cedex 01.

3 Prix Européen pour la reconstruction de la ville

La Fondation Philippe Rotthier à Bruxelles lance le prix pour «Le Plus Beau Quartier d'Europe», en collaboration avec "A Vision of Europe" et le laboratoire CivicArch à l 'Université de Ferrara.

Le Prix Européen pour la Reconstruction de la Ville est ouvert aux architectes, ingénieurs, urbanistes, municipalités, associations publiques et privées, qui sont invités à soumettre un dossier sur un quartier d'Europe remarquable construit lors de ces 25 dernières années.

Les projets soumis doivent être en relation avec un quartier construit ex-nihilo, la renaissance et le renouvellement de quartiers existants, puis une combinaison de nouvelles constructions et de restaurations. Afin d'être éligible, les interventions proposées doivent s'intégrer de façon organique à la morphologie traditionnelle de la ville et présenter une architecture qui améliore et enrichit le caractère régional.

A l'occasion de la cérémonie officielle de l'édition 2008, une série d'évènements et de publications sera présentée, tels qu'une exposition internationale d'Architecture et d'Urbanisme, ou encore la publication de l'Atlas des quartiers européens.

Un Jury International sélectionnera les Plus Quartiers d'Europe et les lauréats choisis recevront leur prix lors d'une cérémonie qui inclut la remise d'une plaque de bronze commémorative, à placer à l'entrée du quartier primé.

Durant ces 25 années de Prix Européen pour la Reconstruction de la Ville, chaque session a accordé 30 000 € à des réalisations exemplaires qui ont contribués à enrichir le patrimoine urbain d'Europe.

Les dossiers sont à envoyer au plus tard pour le 30 octobre 2007.
Pour plus de renseignements :
www.fondationpourlarchitecture.be/docs/pdf/PRIX2008pressFR.pdf
Bulletins d'inscriptions : www.avoe.org/prixrottier2008.html

_LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORÉ DU PLATANE

La Préfecture de la Région a décidé que la lutte contre cette maladie qui s'attaque aux platanes est primordiale, d'autant que le Canal du Midi a été classé Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'Unesco et qu'il représente un important patrimoine arboré (42 000 platanes). Elle n'est apparue dans le Sud-Ouest qu'en 2005 (en Haute-Garonne, Tarn et Tarn et Garonne).

La prise d'arrêté préfectoral dans chaque département touché permet de lutter contre la maladie : il est procédé à la dévitalisation puis à l'abattage des arbres dans un périmètre de 50 m autour de l'arbre contaminé ; les arbres contaminés sont détruits par le feu ; les outils sont désinfectés au début et à la fin du chantier.

La Préfecture de Région est intervenue auprès du Ministère en charge de l'Agriculture. Un arrêté national de lutte contre cette maladie est en cours de préparation. Il se substituera aux actuels arrêtés préfectoraux. Un colloque national d'information et de sensibilisation devrait se tenir à Toulouse, à priori le 11 octobre 2007.

_RÉSULTATS

1 Aluminium in renovation European Award

Ce concours est organisé au niveau européen par l'Association européenne de l'aluminium et le programme.
Le jury français du concours, a primé trois projets et en a qualifié huit pour représenter la France en finale européenne.

Les trois lauréats sont :

_en catégorie « bâtiment public » : restructuration du Museum d'Histoire naturelle de Toulouse ; cabinet d'architectes Jean-Paul Viguier et L.C.R Architectes (illustration ci-dessous)

_en catégorie « maison individuelle » : réhabilitation d'un pavillon des année 60 à Fleury-les-Aubrais (45) Architectes ; Rémi Pascal et Pierre Bouillon

_en catégorie « bâtiments industriels, commerciaux ou à usage de bureau » : requalification HQE de l'ancien site Corona de Valenciennes ; Architectural Systems – Hydro Building Systems.

Pour en savoir plus : www.aluminiumarchitecture.com et www.aluminium-futur.fr

LE 1% ARTISTIQUE DANS LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES

Le Ministère de la Culture et de la Communication a édité cette brochure pour aider tous les acteurs, maîtres d'ouvrage, architectes, artistes, responsables de marchés. Il a aussi mis en place un site spécifiquement dédié à cette question : **www.culture.gouv.fr/culture/dap/unpourcent/** qui présente les textes d'application et permet aux commanditaires de diffuser plus largement les appels à candidatures.

Le journal de l'Architecture en Midi-Pyrénées *Mensuel*
A l'initiative de la Maison de l'Architecture de Midi-Pyrénées

Edition : Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées - 45, rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse / tél. 05 61 53 19 89 fax : 05 34 31 26 69 - Dépôt légal à parution / **N° commission paritaire :** 1204 T 8 2517 / **Directeur de la publication :** Jean-Manuel Puig / **Directeur de l'information :** Philippe Vigneu / **Rédacteur en chef :** Jean-Manuel Puig / **Secrétaire de rédaction :** Pierre-Louis Taillandier / **Comité de rédaction :** Nathalie Bruyère, Thierry Chabbert, Marylène Kerlovéou, Dominique Perset, Gérard Ringon, Gérard Tiné, Pierre-Edouard Verret. / **Informations Cahiers de l'Ordre :** Huguette Sié / **Coordination :** Aurélie Bayol et Anissa Mérot / **Graphisme :** Guillaume Chavanne, Emmanuelle Campdoras. / **Cahier central :** Bernard Catllar / **Impression :** SRI / n° ISSN : 1638 4776 / Pour écrire dans Plan Libre : contactez la Maison de l'Architecture Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin 31100 Toulouse. tél. 05 61 53 19 89 - e-mail : ma-mp@wanadoo.f / La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont spontanément remis.

Avec le soutien du ministère de la culture et de la communication, la DRAC Midi-Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Général de la Haute Garonne, la Mairie de Toulouse et du Club des partenaires de la Maison de l'Architecture : ARES Midi-Pyrénées, BPB Placo, Comptoir Seigneurie Gauthier, Enia Tecsom, Imerys T.C, NPN, Pilkington, Rehau, Technal.

Maquette 75.0 Plan Libre 2002 page 1

SEISSAN - HALLE À LA VOLAILLE

BASTIDES - MARCHÉS - HALLES

Les nombreuses bastides du Sud-Ouest ont été créées non seulement pour répondre à une « stratégie de frontières » entre des territoires administrés par différentes juridictions, mais aussi pour une mise en valeur des territoires, comme dans le cas de la bastide de Grenade sur Garonne, fondation conclue par le paréage d'Eustache de Beaumarché et l'abbaye cistercienne de Grandselve le 4 septembre 1290.

La halle, le marché couvert, par ses dimensions et sa localisation centrale dans le plan de la bastide, nous fournit la preuve du grand rôle économique des bastides au Moyen-âge. Seissan est une bastide de Gascogne fondée ex-nihilo. Jacques Ier de Montesquiou – seigneur-abbé de Seissan obtint de François Ier en 1532 la création de deux foires annuelles et un marché hebdomadaire.

Est-ce qu'avant cette date il existait une halle construite sur le même modèle que celle des autres bastides?. Le grand espace «le Padouen» au centre de Seissan traversé par la route d'Auch à Lannemezan devait être utilisé lors des foires annuelles. Actuellement une halle en fer du XIXè siècle se trouve en bordure du «Padouen».

Au cours du XIXè siècle le marché à la volaille de Seissan se déroulait à l'air libre, le long de certaines rues du côté du Gers. La municipalité prit la décision de construire une halle. Après plus de vingt ans de démarches, l'entreprise de travaux de construction J. Idrac de Toulouse, présenta à la municipalité en 1882, selon des plans de l'architecte Bertrand, le projet d'une halle constituée de 6 travées de 5m dans la longueur (30m) et 2 travées de 5m dans la largeur (10m), la hauteur étant de 4m.

Sur les colonnes repose la toiture composée de fermes du type «Polonceau» [(1)]: fermes à double bielles disposées en V inversé avec étriers, tirants, poinçon vertical et lanterne centrale. La halle fut agrandie de 4 travées de 5m (20m) selon le projet de l'architecte Bertrand, présenté le 25 août 1895. La longueur passa de 30 à 50m.

Dans les années 1950, le marché à la volaille – principalement des dindons vivants – avait pris un tel essor que le marché se déroulait non seulement sous la halle du XIXè siècle mais aussi dans les rues adjacentes.

HALLE À LA VOLAILLE

La municipalité organisa en 1954 un concours d'architecture pour la construction d'une nouvelle halle.

Le dépouillement du concours eut lieu le 2 juillet 1955. Les lauréats furent Pierre Gardia - Jean Sauvagé - Maurice Zavagno qui obtinrent le 1er Prix.

Cette brève présentation des différentes halles nous indique, mais une analyse plus approfondie devrait être réalisée, comment au cours du temps la fonction d'échange a évolué selon les changements dans la production : de l'élevage fermier à la production industrielle, mais aussi au niveau des produits : des animaux vivants au marché au gras. Ce sont ces différentes évolutions qui ont entrainé la construction de nouveaux édifices. Étant donné les dernières transformations dans la production, c'est l'avenir de ces halles qui est remis en cause.

Les halles du XIXè et XXè siècles font parties du patrimoine architectural.

Actuellement la halle du XIXè siècle est utilisée comme une remise, à moitié à l'abandon et la question des futures utilisations de la halle du XXè siècle va se poser rapidement. L'évolution du marché au gras laisse à penser que celui-ci va disparaître comme a disparu le marché à la volaille. Une petite municipalité comme Seissan ne pourra pas assumer seule la conservation et l'entretien de ces halles.

La halle du XIXè siècle localisée en bordure de Gers peut abriter une activité de loisir.

La halle du XXè, par ses dimensions ne pourra abriter qu'une activité à l'échelle régionale : un musée de la volaille ?

Bernard Catllar

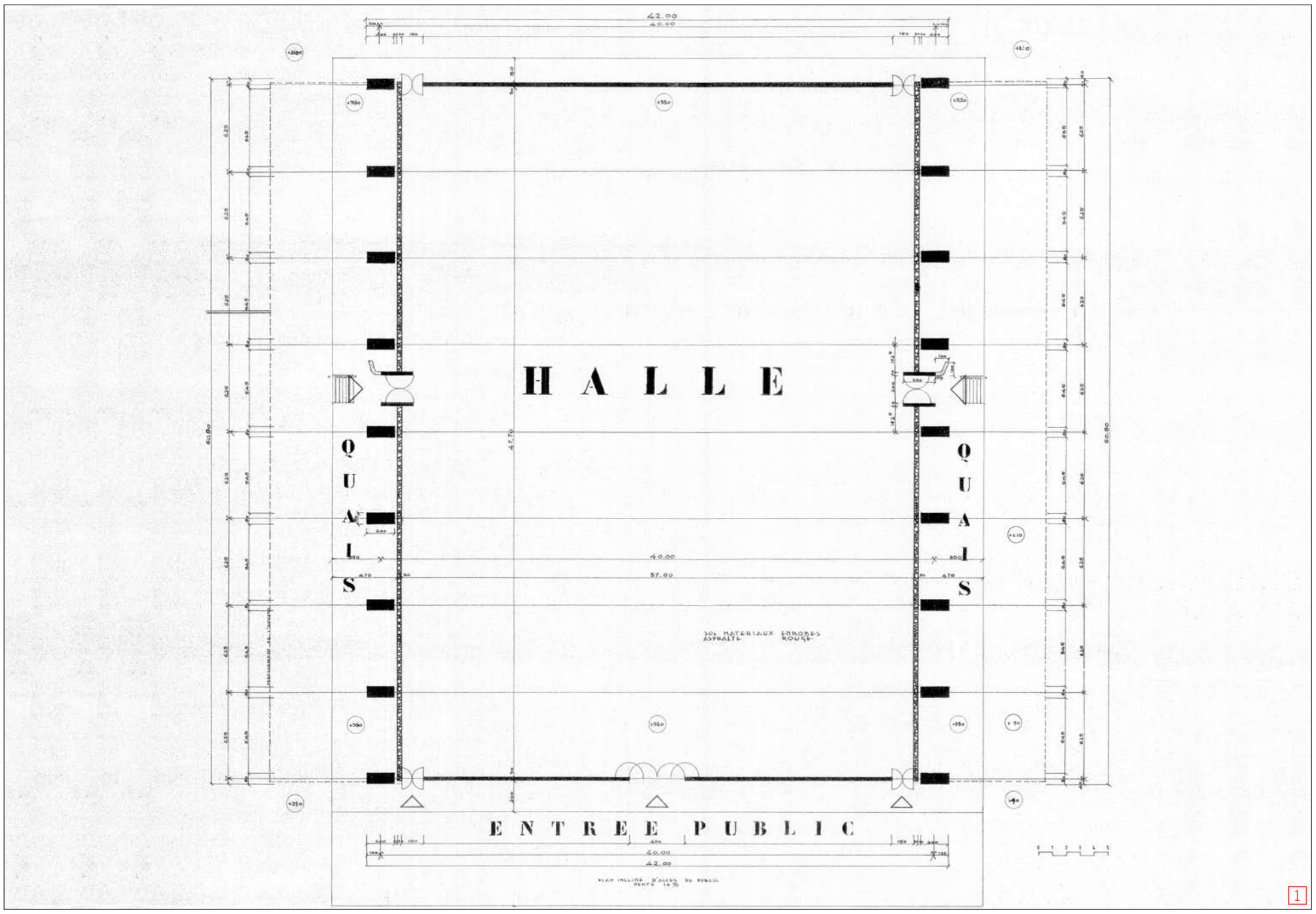

1

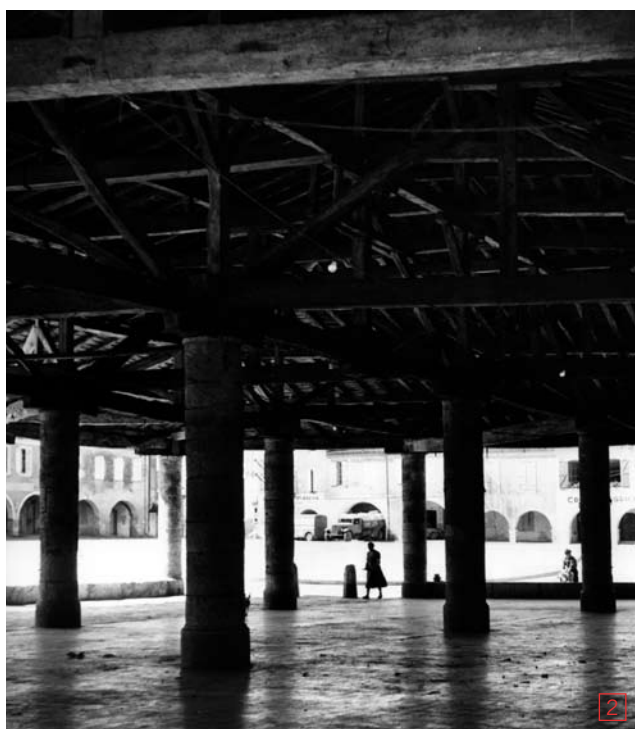

2

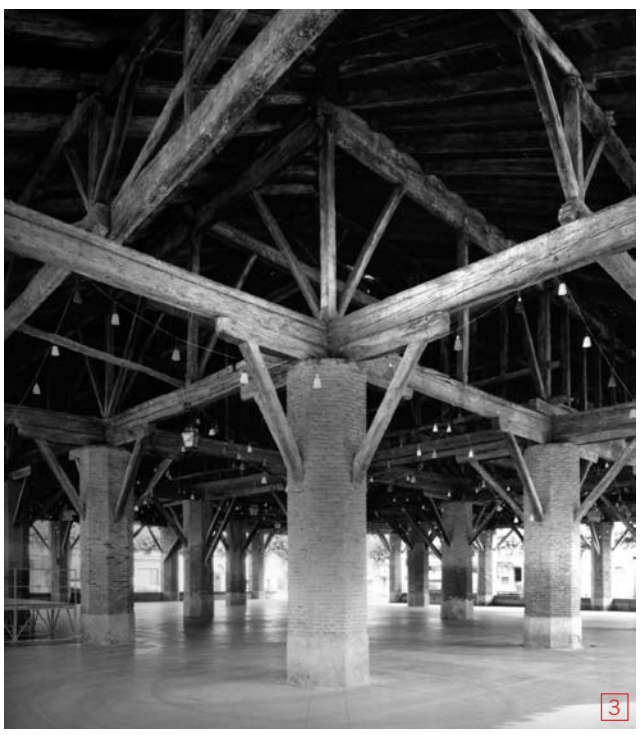

3

Notes :

1- Barthélémy Camille Polonceau, ingénieur (1813-1859)

Légendes :

1- Plan de la Halle à la volaille - Juillet 1957 - Ech : 0,01 cm/m (1/100) - Fond Izar-Sauvagé, Auch / 2- La Halle - Mauvezin du Gers © Jean Dieuzaide- Gers n° 237 / 3- Détail de la Halle - Grenade © Jean Dieuzaide - Haute-Garonne n° 2145 / 4- Vue de l'ancienne halle à la volaille du XIXè siècle. Façade Est, berges du Gers. «Seissan-Les Halles à la volaille» p.19 / 5- Détail de la halle du XIXè, ferme du type «Polonceau» : lanterne, tirants, bielles, étriers / 6- Halle du XXè: Plan de la charpente métallique - Plan n°9.090-1 - Entreprise Larive (façades Sud et Nord) - 3 Août 1959 Ech:1/100 - Fond Izar-Sauvagé, Auch Surface fermée: 50x40= 2 000m² Auvents 8x50 = 400m²x2 = 800m² Surface totale: 2000+800= 2800m² / 7- Vue de la façade Ouest. Système de protection aux éléments naturels (soleil, vent, pluie) au moyen d'un mur de briques en partie basse et d'abat-vents ouverts en partie haute. Grande ouverture horizontale entre les deux protections / 8- Ferme « Polonceau » : sabot, étrier et sablière composée d'une poutre treillis / 9- Ferme « Polonceau » : collerette haute de la colonne fonte support de la poutre treillis.

Photographies 5, 7, 8 et 9 © Meauxsoone Juin 2007.

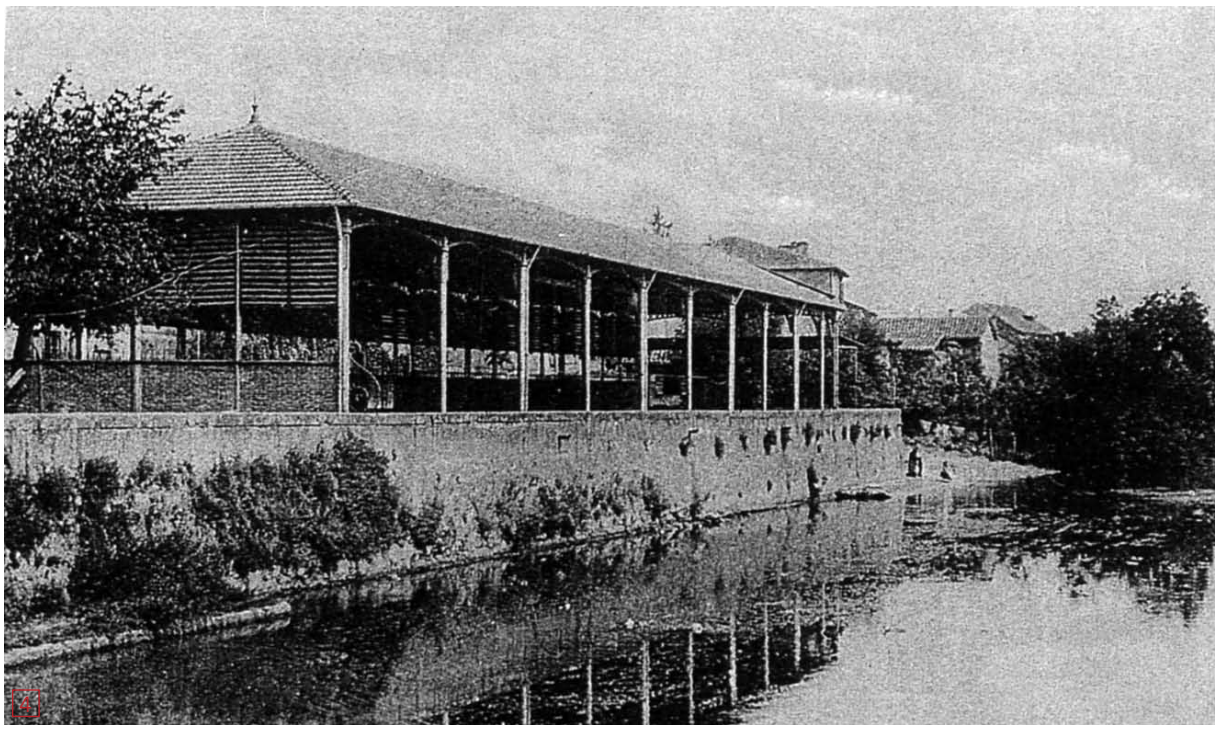

4

5

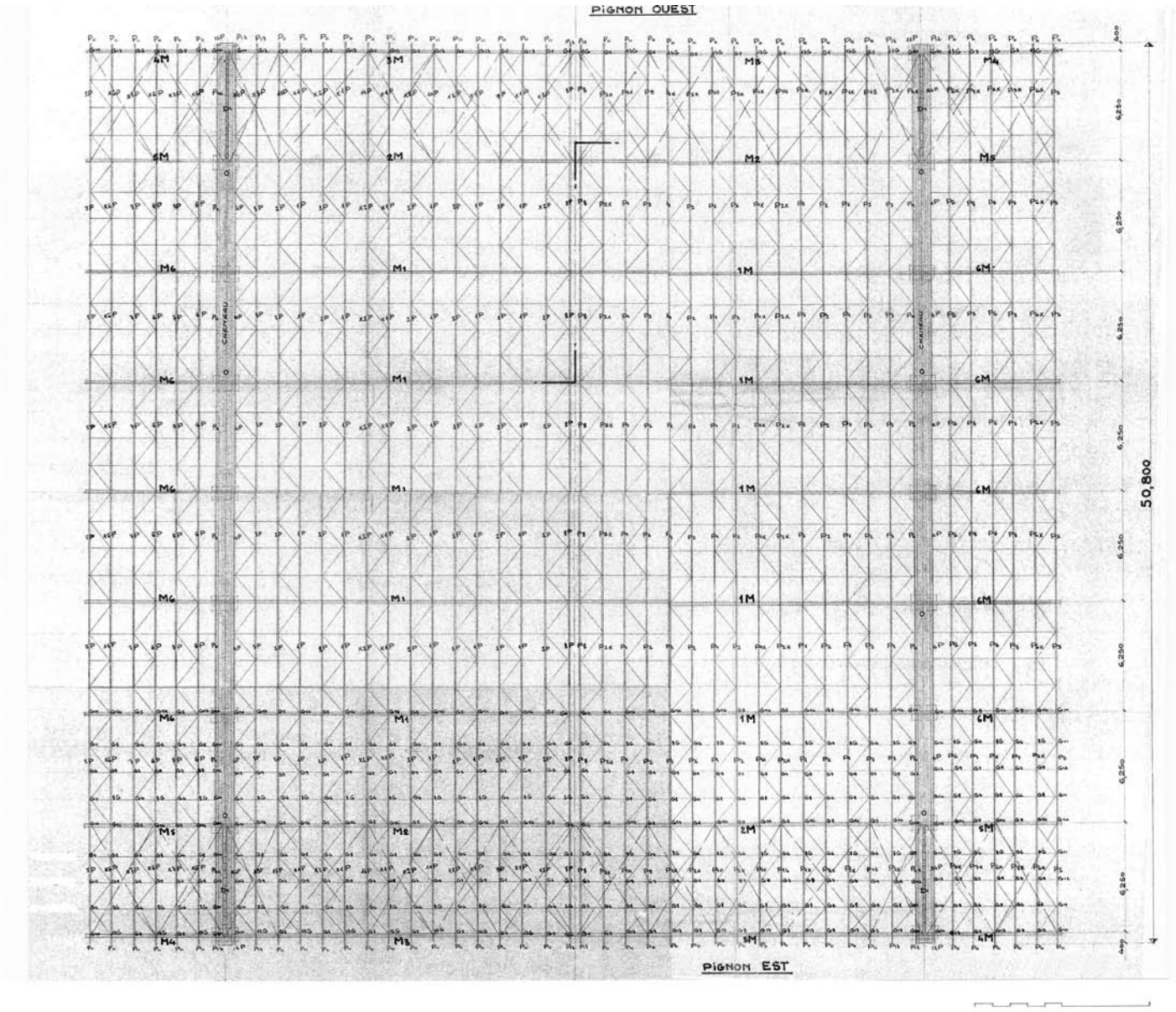

6

7

8

9

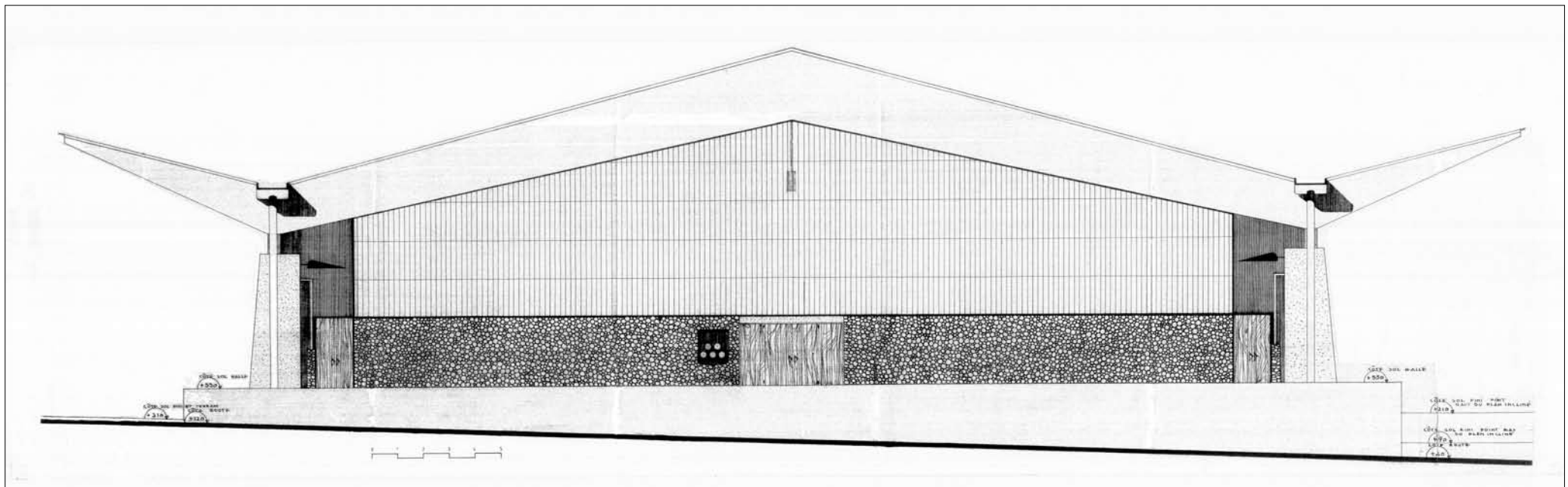

Plan n°4 - Façade Est - Juillet 1957- Ech: 0,02 cm/m (1/50)Fond Izar - Sauvagé, Auch.

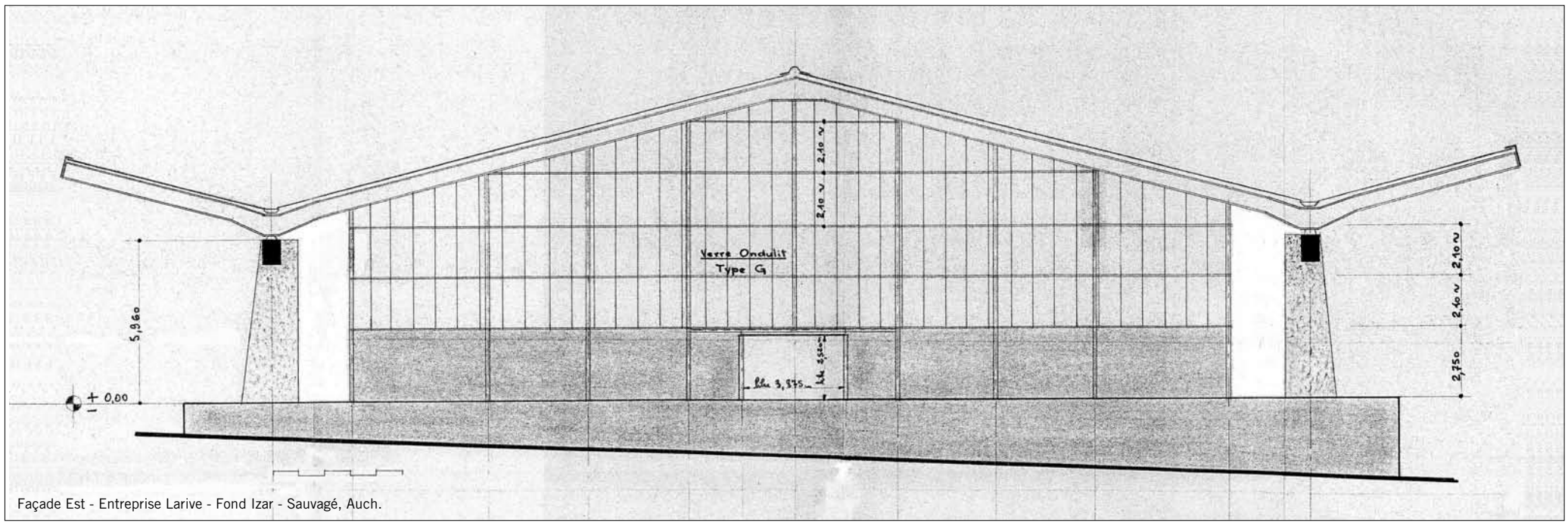

Façade Est - Entreprise Larive - Fond Izar - Sauvagé, Auch.

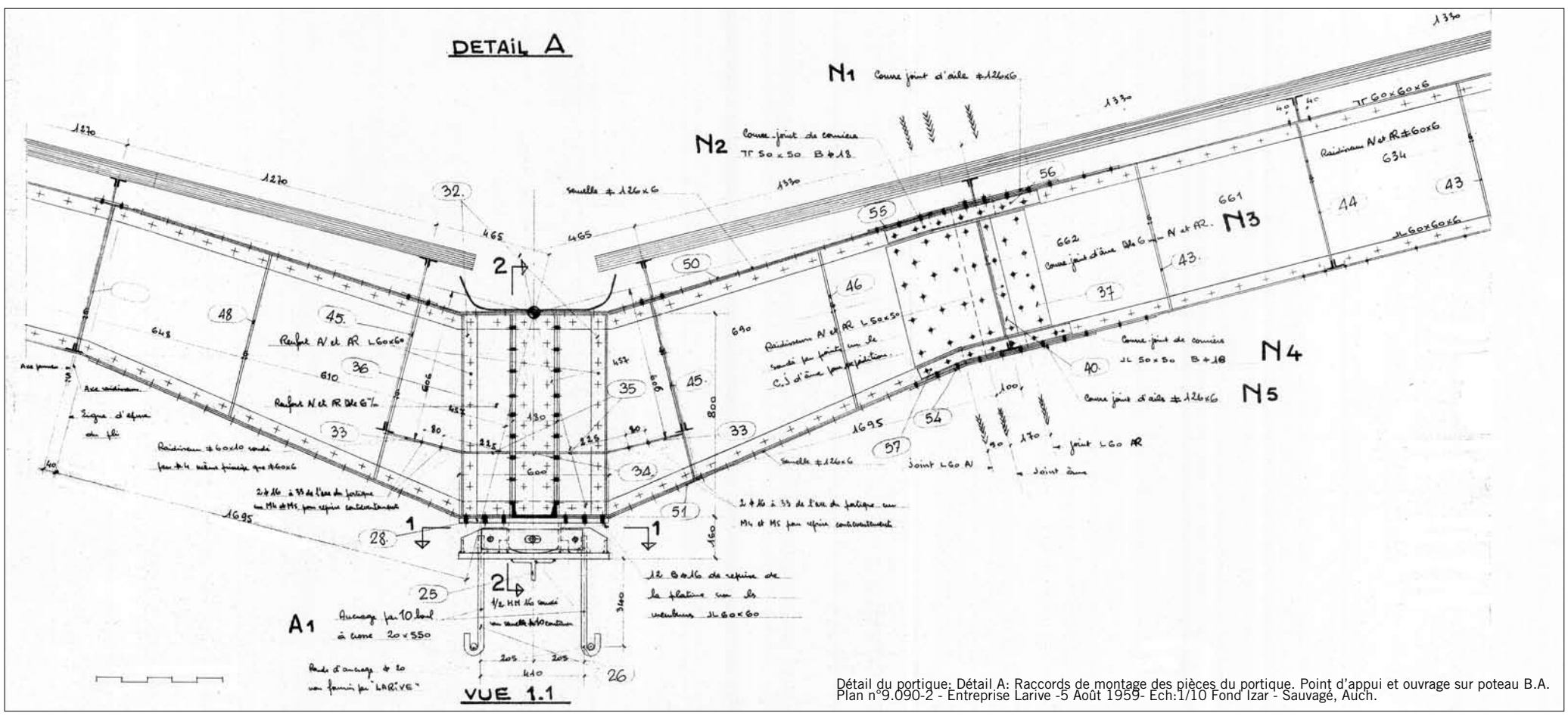

Détail du portique: Détail A: Raccords de montage des pièces du portique. Point d'appui et ouvrage sur poteau B.A.
Plan n°9.090-2 - Entreprise Larive -5 Août 1959- Ech:1/10 Fond Izar - Sauvagé, Auch.

«...Les huit colonnes obéissent à une loi unanime, sourdent de terre, semblant n'avoir point été posées, comme ce le fut, par l'homme, assise par assise, mais donnant à croire que c'est du tréfonds qu'elles montent; et leur surgissement violent dans leur enveloppe côtelée, apporte à la hauteur que l'œil ne sait estimer, le lisse bandeau d'architrave posé sur les abaques...» Le Corbusier: *Le Parthénon. Le voyage en Orient.* Les éditions Forces Vives. 1966. p.162

1 – PLAN LIBRE – FACADE LIBRE

Avec le mouvement moderne, le poteau, le mur, le toit, le sol changent de fonction dans la création d'un nouveau système d'espace. La fonction de support doit être exprimée d'une manière complètement différenciée de la fonction de compartimenter l'espace. La structure de l'édifice rend caduque les murs de charge. Étant donné que cette structure doit être révélée, les poteaux, les colonnes doivent être séparés des murs et sont érigés à la périphérie de l'espace couvert de l'édifice.
Il en découle, logiquement, que les murs séparés des poteaux peuvent se convertir en une série de parois disposées d'une manière libre, indépendantes par rapport à la structure. Ce jeu indépendant des parois permet un plan libre qui en corollaire exige une façade libre, de telle manière que grâce à une grande ouverture de tout l'édifice, l'indépendance fonctionnelle des parties est à nouveau affirmée.

2 - GRAVITÉ - POIDS - LÉGERETÉ

La loi de la gravité qui régit les phénomènes physiques détermine que le poids soit un des principaux facteurs dans toute opération constructive.
La construction est synonyme de poids : tout ce qui est construit supporte des poids qui doivent être disposés d'une manière équilibrée. C'est dans la disposition correcte de ceux-ci que réside la garantie de stabilité et de durée dans le temps de toute construction.
La réalité du poids d'une construction n'a pas à être traduite directement dans l'architecture.
Grâce à ses propres ressources, l'architecture peut accentuer ou bien diminuer la sensation de poids, en arrivant même à donner une impression de légèreté.
La recherche de « non-gravité » devient une aspiration esthétique constante de l'architecture.
Afin de sublimer cette impression de poids, l'architecte est conduit à maîtriser la forme afin qu'elle oppose une force ascendante, capable de contrebalancer visuellement l'effet de gravité. La recherche de cette légèreté peut être atteinte par

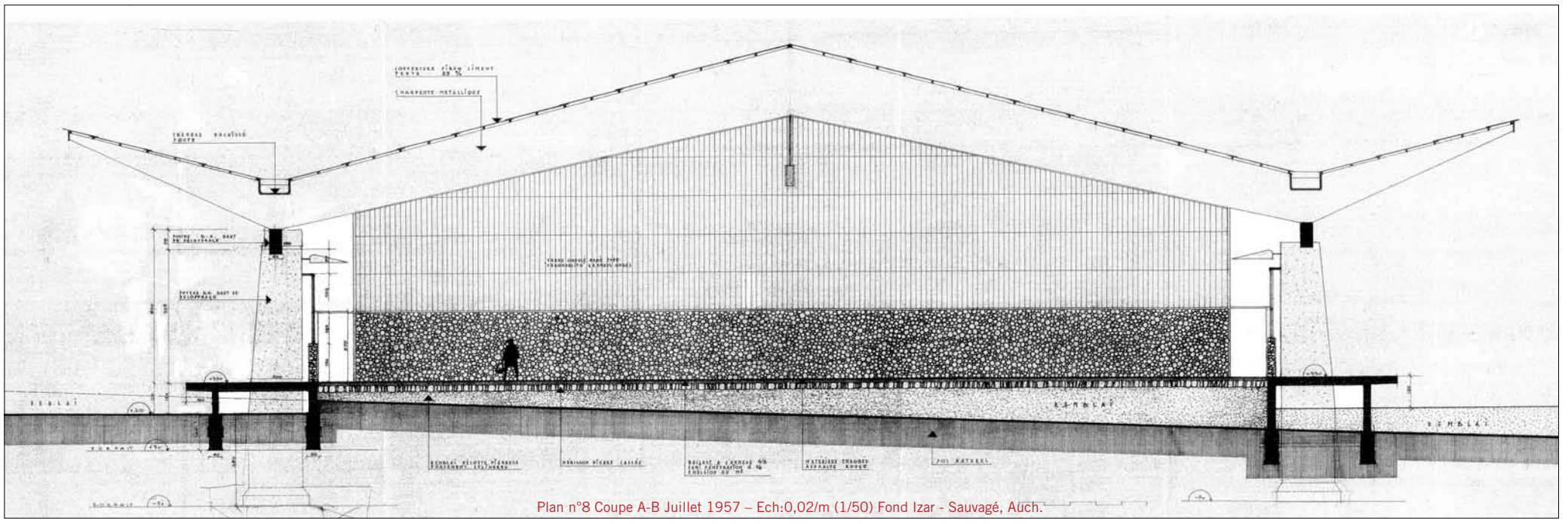

Plan n°8 Coupe A-B Juillet 1957 – Ech:0,02/m (1/50) Fond Izar - Sauvagé, Auch.

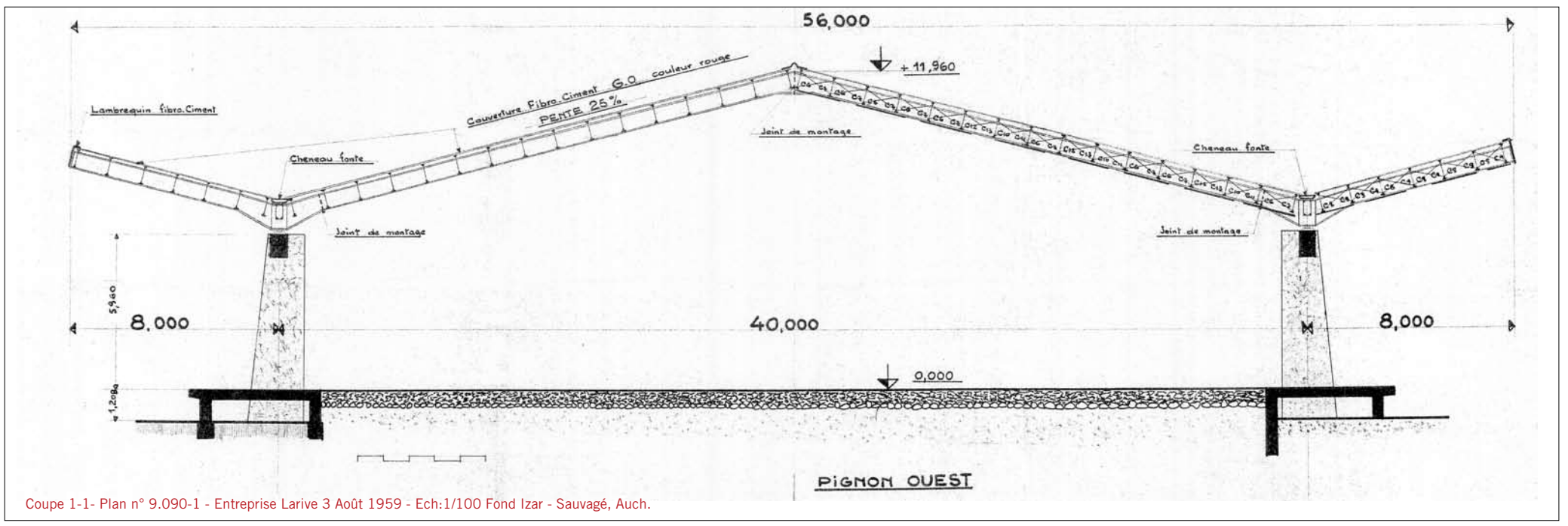

Coupe 1-1- Plan n° 9.090-1 - Entreprise Larive 3 Août 1959 - Ech:1/100 Fond Izar - Sauvagé, Auch.

Angle façade Ouest - façade Sud. Plusieurs modifications : création d'un grand portail pour accès camion en façade Sud ce qui a entrainé la surélévation du niveau du terrain et la disparition du quai. Création de nouvelles ouvertures en façade Sud et fermeture totale du dessus du mur de maçonnerie de galets. Pose d'un niveau vitrage sur le mur pignon Ouest. © Meauxsoone Juin 2007

divers procédés.
D'une part, dans notre cas, en accentuant l'effet de poids, en utilisant pour les piliers-supports de la charpente métallique, une géométrie très proche des temples grecs à péristyle: architraves, colonnes, ante, cella...
Ce parallèlisme entre l'architecture grecque et le mouvement moderne est présent dans plusieurs textes de Le Corbusier. Il trouve dans les grandes oeuvres de l'architecture du passé des principes et des enseignements dont les valeurs sont permanentes et ainsi deviennent des instruments actifs dans la conception de l'architecture moderne.
D'autre part, en ôtant à la vue la manière dont les piliers s'appuient sur le sol, en masquant le contact entre la présence du poids comme composant formel et la trace de ces efforts physiques sur le terrain. Le contraste entre ces deux solutions formelles produit l'effet que la matière est devenue légère, quasi évanescente. La disparition visuelle de l'incidence du poids sur le terrain pose le problème de la non-définition visuelle de la côte zéro du terrain. Ce n'est qu'en examinant la coupe de la halle qu'est levée l'imprécision de la ligne qui sépare ce qui est enterré, de ce qui est au-dessus de la surface du sol. Le nouveau sol extérieur résultat des déblais et remblais constitue un élément autre que l'appui, il est partie prenante de l'œuvre ; il entre dans la définition formelle et spatiale du bâtiment.
Les quais de déchargement – façades nord et sud – sont en porte-à-faux et créent ainsi une ombre qui accentue encore plus la séparation entre l'édifice et le terrain. Tous ces éléments formels créent un effet flottant comme si une force extérieure maintenait le bâtiment suspendu au dessus du sol.

3 – COLONNE – TOITURE - CHARPENTE

La colonne par sa forme nous indique les charges qu'elle supporte. Le nombre de colonnes (9)[1], leur entraxe (6,25m), nous indiquent les caractéristiques de la toiture[2]. Dans le cas de la halle de Seissan, il n'y a pas de rhétorique technologique, il n'y a pas de formalisation de la technique. La structure de la charpente métallique est celle que les conditions de résistance semblent exiger dans les circonstances techniques et économiques du moment. Malgré cela, notre vision actuelle est empreinte d'une certaine monumentalité.
L'appréhension de la charpente métallique au niveau des deux auvents extérieurs, qui n'ont pas été modifiés comme l'intérieur, nous donne une lecture de la grande expressivité de la technique. La vue des poutres, pannes à treillis, contreventements, chéneau, tend vers un certain « constructivisme ».

Légendes p.10 : 1- Façade Ouest - Les portes latérales, la paroi vitrée ayant été supprimées, le mur en galets a été prolongé ici, à gauche de l'IPN 300. Dans le projet original, la séparation entre la structure et la paroi accentuait l'effet de colonnade des façades Nord et Sud. © Meauxsoone. Juin 2007 / 2- Façades Nord et Ouest - Modifications des ouvertures de la façade Nord. © Meauxsoone. Juin 2007 / 3- Vue de la façade Est - Au début du marché du gras, celui-ci fut installé sous le hangar métallique au fond de l'image à droite afin de le séparer du marché de la volaille qui se tenait sous la halle. Par la suite, vu l'effondrement du marché à la volaille, le marché au gras s'installa sous la halle. © Meauxsoone. Juin 2007 / 4- Façade Ouest - Côté Sud Après les derniers travaux de mises aux normes européennes, le niveau de la chaussée a été surélevé ; disparition du quai. © Meauxsoone. Juin 2007 /

Légendes p.11 : 5-A- Coupe horizontale sur arrêt de verre extérieur - Plan n° 9.090-15 - Entreprise Larive - 13 Novembre 1959 Ech: 1/1. Fond d'archives : Mme Izar - Sauvagé. Auch. / 5-B- Coupe horizontale sur détail. Fixation bardage vitré - Verre ondulé type «Verondulit» grandes ondes sur aile IPN 300 vertical support structure bardage - Plan n°9.090 - 14 Entreprise Larive - 13 Novembre 1959. Ech: 1/1 / 5-C- Détail traverses de bardage Pignons Est et Ouest : Ech 1/1 Coupe verticale sur détail. Fixation bardage vitré sur aile IPN 300 vertical a- Partie haute. b- Niveau intermédiaire: Fixation 4 boulons Plan n° 9.090 - 14 Entreprise Larive - 7 Novembre 1959 Fond d'archives : Mme Izar - Sauvagé. Auch. / 6 et 7- Halle à la volaille Seissan - Pignon Est et Détail façade Sud en construction ©Mr Hardy - Ingénieur Agronome à Ornézan (Gers) 1960 © Photo-Club Seissan / 8-Vue de la façade Est et Nord. Il n'y a aucun vitrage en façade Nord. ©« Seissan. Histoire Locale – Les halles à la volaille ». p.37 / 9- Hall de la Foire de Paris : Fournier, architecte. Sur l'une des deux photographies d'un hall de la Foire de Paris, on peut voir l'aspect intérieur, pas très différent de l'intérieur de la halle de Seissan. (1) / 10- Pose d'un élément vitré « Verondulit » du même type que celui utilisé à la halle de Seissan. (2) La plaque « Verondulit » armé type G de la marque Saint-Gobain se présentait en plaque standard de verre coulé (83 x 200 cm épaisseur 6 à 7 mm - poids de la plaque : 33 kg). La plaque était armée d'un treillis métallique à mailles carrées de 25 mm. La face supérieure était lisse, la face inférieure striée agissait comme diffuseur de lumière. La plaque comportait 11 ondes d'un pas nominal de 76 mm d'une hauteur de 18 cm. Ces ondes étaient obtenues par application du verre sur un conformateur, immédiatement après son passage entre les rouleaux lamineurs. Notes 1-2 : Photographies et descriptif extraits du livre : « Matériaux de Construction : Verre, fibre de verre, matériaux de synthèse »- Saint-Gobain - 2è édition, 1958 Paris.

1

2

3

4

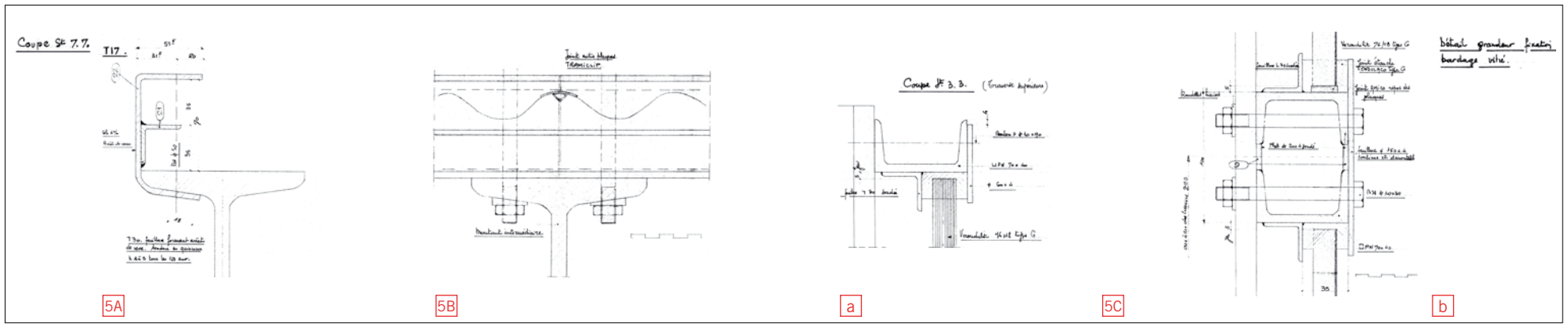

5A 5B a 5C b

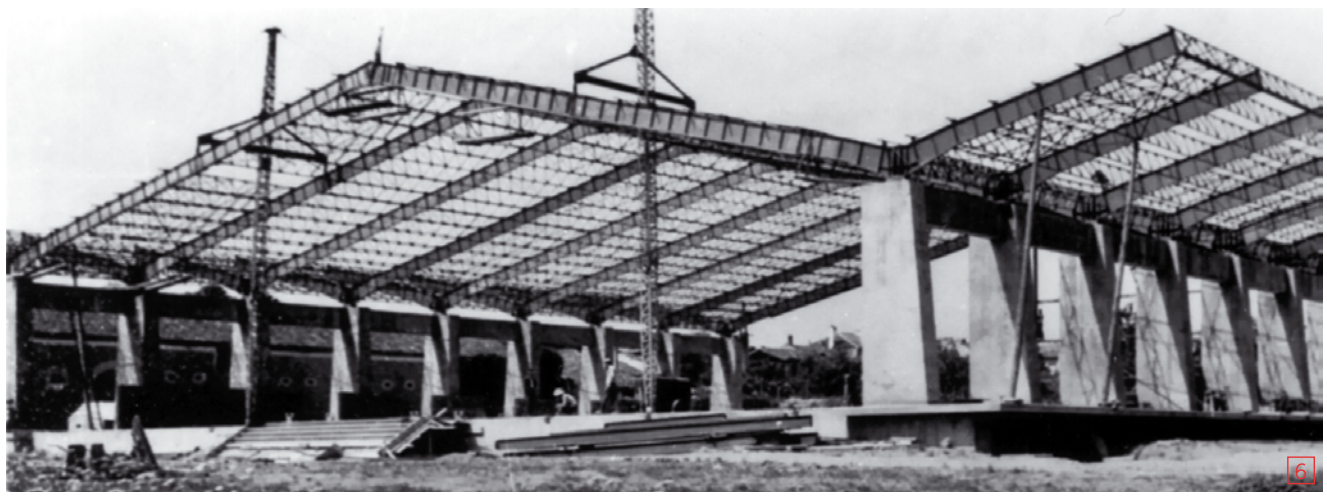

6

7

8

4 - TRANSPARENCE - TRANSLUCIDITE - REFLETS

La transparence en architecture n'est, au premier abord, que la transparence propre du matériau : le verre.

La double définition de la transparence, réelle ou virtuelle renvoie aux rapports entre forme et contenu en architecture et à la question toujours ouverte : un bâtiment « existe-t-il » ou « signifie –t-il » ?

Dans le cas de la halle de Seissan, murs vitrés aux pignons Est et Ouest, nous devons parler de translucidité et non de transparence étant donné les caractéristiques techniques du vitrage original « Verondulit ».

Bien que ces vitrages aient été changés et remplacés par des plaques en matériaux de synthèse, les reflets du soleil levant (Est) et couchant (Ouest), le jeu d'ombres portées sur ces surfaces permettent d'entrevoir les multiples effets changeants qui avaient lieu sur les plaques de verre aux ondes striées.

5 - VENTILATION

Dans le projet original, les façades Nord et Sud n'étaient closes que par un vitrage reposant sur le mur en galets et laissant un espace libre entre le haut du vitrage et la toiture.

La présence de centaines de volaille vivantes (Seissan était à cette époque, un des principaux marchés de dindons vivants du Sud-Ouest) imposait un grand renouvellement de l'air.

La ventilation de la halle était assurée par la création d'un courant d'air suscité par la différence de température entre les façades Nord et Sud ; l'air s'engouffrant par les ouvertures hautes situées sur toute la longueur des façades.

En raison de problèmes économiques, le vitrage au dessus du mur de clôture en galets ne fut pas posé. Les auvents sur les quais assuraient la protection face aux éléments naturels.

Par la suite, le vitrage fut posé selon les plans. Quand le marché des volailles fut remplacé par le marché du gras, les vitrages furent changés afin de clore le bâtiment.

Bernard Catllar

Notes : 1- 9 portiques de 40m de portée avec 2 auvents de 8m=56m. Poids de la charpente métallique 80 tonnes – Poids total avec couverture : 94 tonnes. 2- Longueur des long-pans Nord et Sud : 50,80m.

9

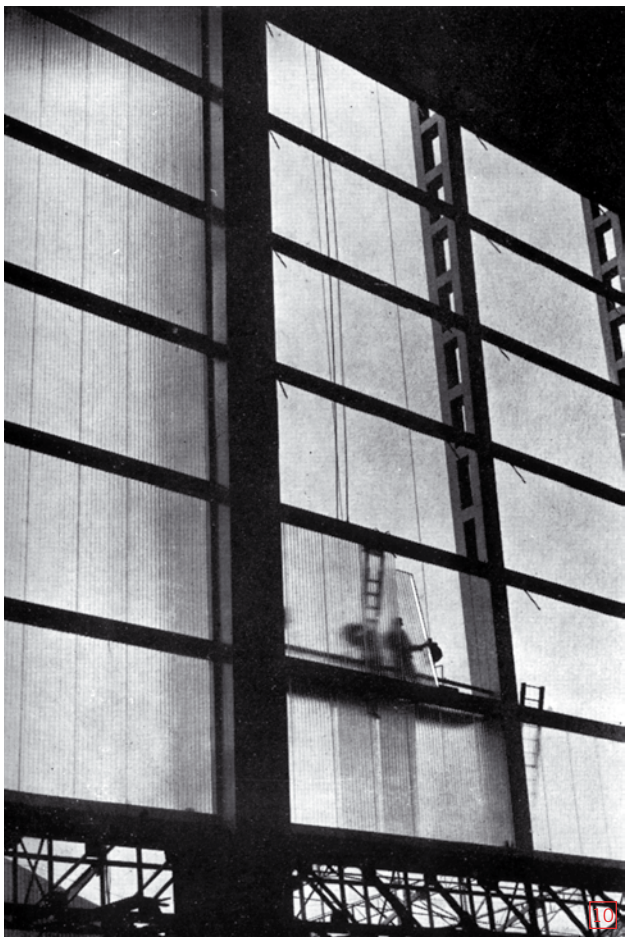

10

AUCH - TOULOUSE - PARIS

En 1946, Jean Sauvagé (né le 23 Juillet 1928) rentre à l'école d'architecture de Toulouse, au sein de l'atelier de Noël Lemaresquier, en même temps que Maurice Zavagno. (né le 5 Novembre 1926).
Ils y rencontrent Paul Gardia (né le 27 Avril 1920) et une forte amitié se noue entre eux.
Jean Sauvagé épouse en 1950 Annie Izar (née le 26 Mai 1927), une des deux étudiantes à l'école d'Architecture de Toulouse. Ils décident dans les années 1950-1951 de quitter Toulouse et de continuer leurs études à Paris. Paul Gardia, Jean Sauvagé et Annie Izar-Sauvagé rentrent dans l'atelier de Charles Lemaresquier (père de Noël), tandis que Maurice Zavagno rentre dans l'atelier Arretche et travaille chez l'architecte Pison, disciple de Le Corbusier et professeur à l'atelier Arretche. Le père de Zavagno, ingénieur à l'entreprise « Avenir du Bâtiment » avait eu de bons contacts avec Pison, lors de chantiers de reconstruction. C'est ce qui décida son changement d'atelier à l'Ecole d'Architecture de Paris.
Zavagno pratiquant un haut niveau de judo, passe son diplôme : « Maison d'un maître du Kodokan » le 9 Mars 1954 et termine chef d'agence de Pison. Arretche propose à Zavagno de se présenter au grand prix de Rome, mais il n'accepte pas les conditions requises (redevenir célibataire c'est-à-dire : divorcer de son épouse et travailler deux ans pour Arretche…) Gardia - Sauvagé - Zavagno envisagent d'ouvrir une agence d'architecture à Paris, mais ils se rendent vite comptent que leur avenir professionnel est bloqué. Des perspectives de travail s'offrent à eux à la ville de Auch. Maurice Zavagno ayant déjà son diplôme s'installe avec sa femme et sa fille chez les parents de Jean Sauvagé.
Dans les années 1955-1956, Jean Sauvagé et Annie Izar-Sauvagé passent leur diplôme à Paris et reviennent s'installer à Auch. Zavagno s'installe à Toulouse. C'est le début d'une série de projets et réalisations d'écoles à Auch : Ecole Arago, Guynemer, Rouget de Lisle ; à Mirande, concours hôpital d'Auch, immeuble boulevard des Minimes à Toulouse…
Les projets sont faits en commun et Paul Gardia avant de revenir à Toulouse réalise de nombreux voyages et l'échange de dessins et de notes par courrier permet de mettre au point les projets.
En 1956, Paul Gardia passe son diplôme à Paris où il présente le projet d'un centre d'accueil à Montségur (Ariège). Lors de la présentation du projet, le thème du catharisme fut abordé et le jury réagit très défavorablement à ce thème, sans tenir compte du projet. Paul Gardia obtint son diplôme avec difficulté. Au fur et à mesure les projets sont partagés selon l'aire géographique Auch-Toulouse mais ils sont toujours signés par Gardia-Sauvagé-Zavagno.
D'un commun accord vu que le nombre de projets augmente tant à Auch qu'à Toulouse, ils décident de se séparer et de rendre indépendantes les deux agences.
Cette brève chronologie permet de mieux comprendre le temps écoulé entre le dépouillement du concours (2 Juillet 1955) et la présentation du projet d'exécution de la halle au conseil municipal de Seissan (24 Janvier 1959). C'est justement durant ces années que Gardia, Jean Sauvagé et Annie Izar-Sauvagé passent leurs diplômes et installent les deux agences à Auch et à Toulouse.

B.Catllar

Note : Les repères sur la création de l'agence Gardia - Sauvagé - Zavagno et la chronologie du projet ont pu être réalisés grâce aux entretiens avec Annie Izar-Sauvagé à Auch le 27 Avril 2007 et Maurice Zavagno le 28 Août 2007 et à la brochure « Seissan, histoire locale, les halles à la volailles », édition du Photo-Club de Seissan, printemps 2004.

CHRONOLOGIE

27 décembre 1954 : Règlement du concours entre architectes pour la construction de la nouvelle halle. / 2 juillet 1955 : Dépouillement du concours d'architecte. Les lauréats sont P.Gardia - J.Sauvagé - M.Zavagno (Auch) et R.Fourcaud (Tarbes). Il y avait deux autres équipes. Note B.C : Il semble que l'architecte Fourcaud, arrivé deuxième avec un autre projet ait était associé au projet par la décision du jury. / 18 octobre 1958 : La municipalité se plaint au préfet du Gers de la lenteur de l'établissement du projet. / 24 janvier 1959 : Présentation au Conseil municipal du dossier de projet de création de la halle. / 10 octobre 1959 : Estimation des travaux : 44 576 714 F / 9 avril 1960 : La fabrication de la charpente métallique est terminée en atelier. / 15 avril 1960 : Les piliers en béton armé de la façade Sud sont en train d'être construits. / 6 mai 1960 : Appel d'offre pour la peinture de la charpente. / 9 juillet 1960 : Le gros œuvre de la maçonnerie est actuellement terminé. L'architecte Jean Sauvagé présente une augmentation de 35 000 NF car le bureau de contrôle Sécuritas a exigé des fouilles plus profondes en fondations sur la façade Nord, donc des semelles plus épaisses. / 4 février 1961 : Décès de l'architecte Jean Sauvagé à Auch / 11 février 1961 : Obsèques de Jean Sauvagé à Auch / 28 avril 1961 : Mise en service de la halle à la volaille. / 15 octobre 1961 : Réception définitive de la halle par Annie Izar-Sauvagé, architecte.

ENTREPRISES

Lot n°1 : Gros-Œuvre maçonnerie : entreprise Ferré / Lot n°2 : Charpente métallique : Atelier Larive, Bagnac (Lot) / Lot n°3 : Menuiserie bois (portes bois) : Gers construction.
Montant des travaux définitifs : 47 615 209 F (cf valeur 1961)

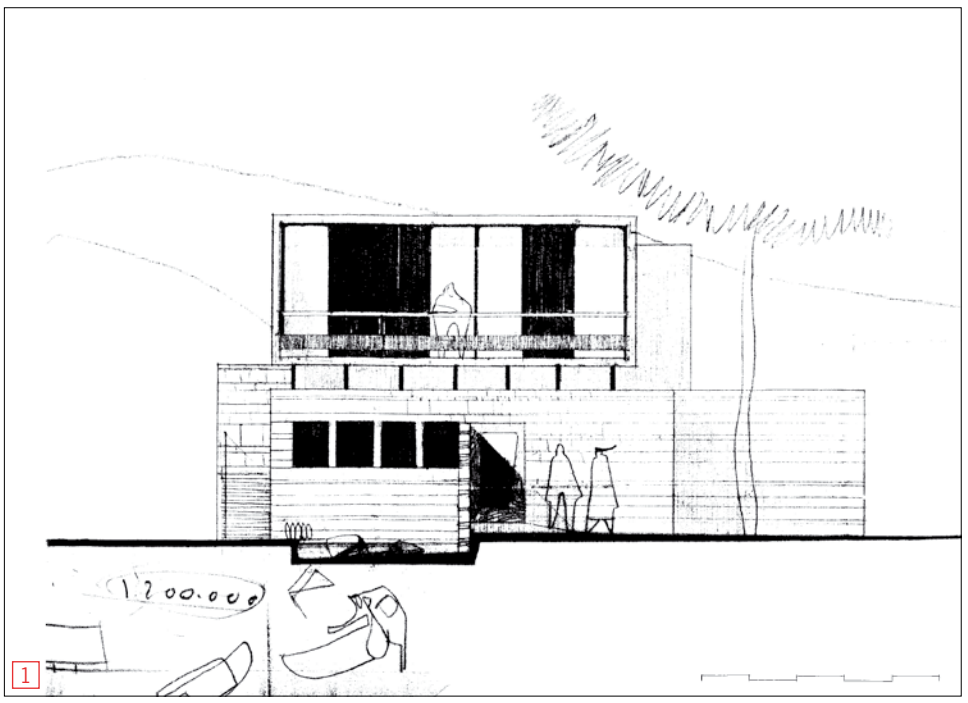
1

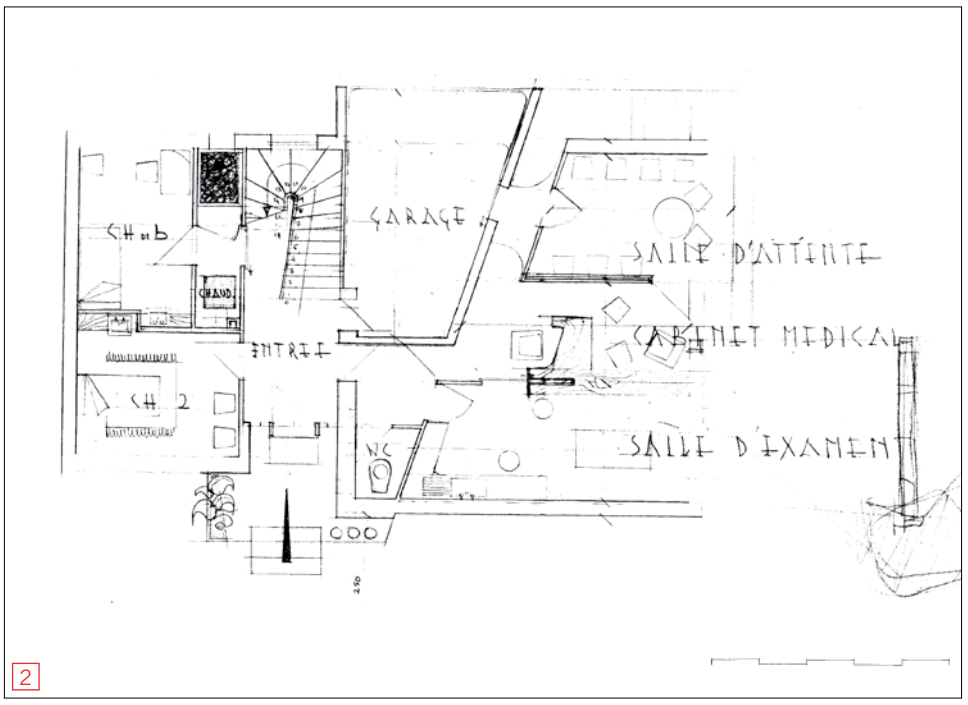

2

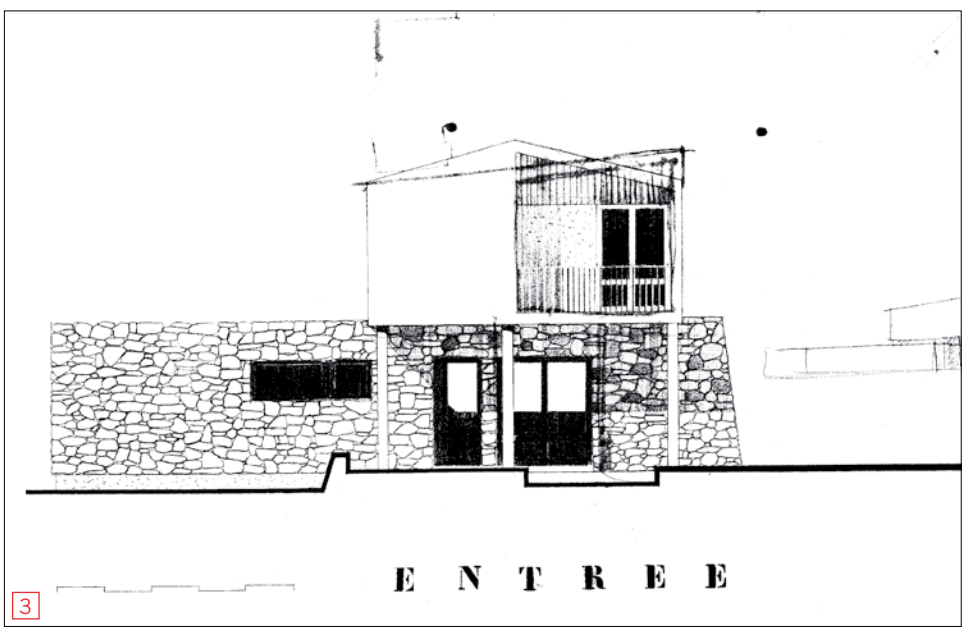

3

DEUX PROJETS ET RÉALISATIONS DE JEAN SAUVAGÉ À AUCH ET CAHORS. VILLA du Docteur RÉDOULÈS – Rue de l'Evêché à Cahors 1955 – villa réalisée / 1- Étude façade entrée cabinet médical Ech : 1/50 / 2- Étude d'une variante du plan Ech : 1/50 / VILLA ANDRIBET – Auch 1957 – villa réalisée / 3- Étude de la façade d'entrée / 4- Étude du plan du rez-de-chaussée / 5- Étude du plan de l'étage / Fond Madame Izar-Sauvagé, Architecte D.P.L.G., Auch.

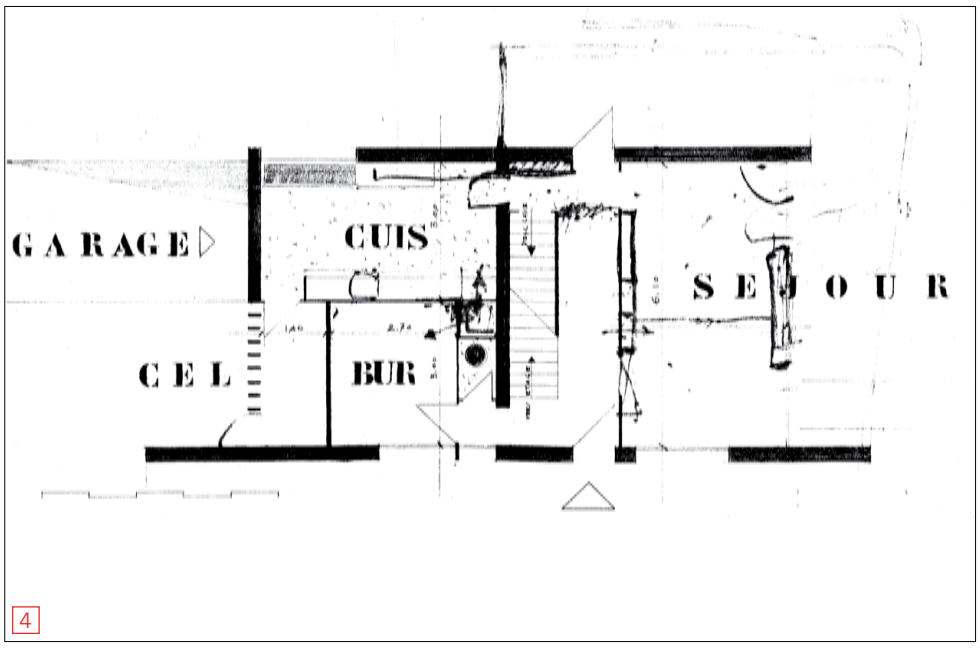

4

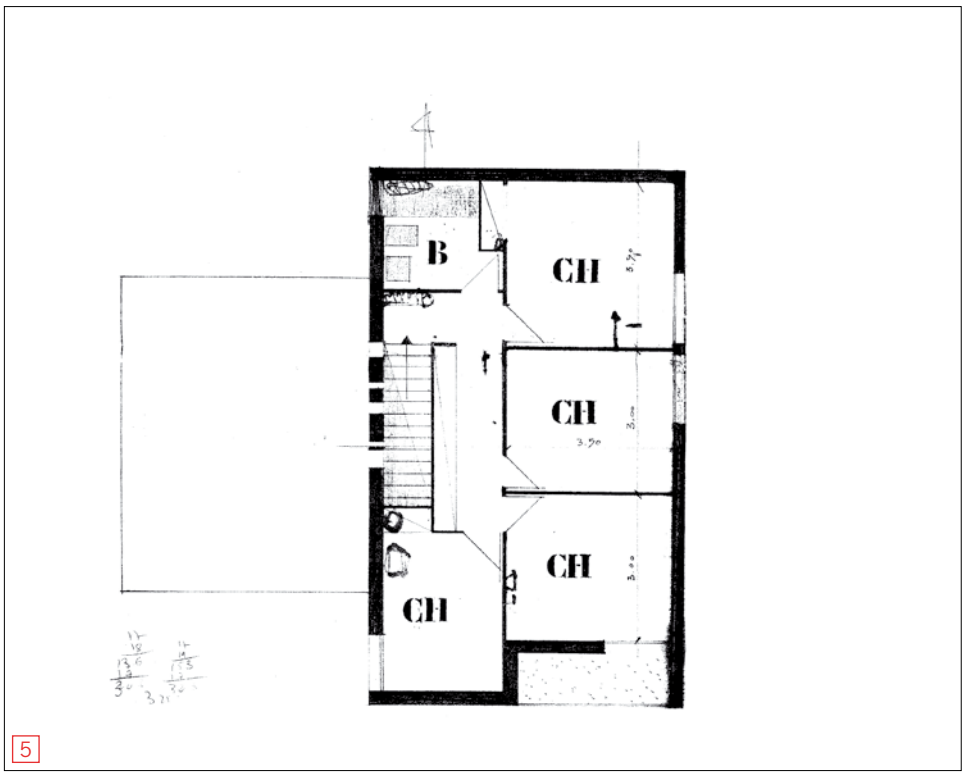

5

ACTU DE L'USAMP

U S A M P

Union des Syndicats d'Architectes de Midi-Pyrénées

_CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE USAMP
du 4 Octobre 2007 à 16h30

A toutes les consoeurs et à tous les confrères de Midi-Pyrénées.

Voici déjà quelques années qu'à l'initiative des présidents des Syndicats de Midi-Pyrénées était constituée l'Union des syndicats d'Architecte de Midi-Pyrénées « USAMP ».
Ce regroupement était né de l'analyse faite par tous, de la nécessité de fonder une entité régionale.
L'USAMP est devenu un interlocuteur représentatif en ayant permis notamment que se tiennent en région MIDI PYRENEES la **C**ommission **Paritaire R**égionale, élément important du dialogue social, c'est elle notamment qui fixe pour chacun des départements la valeur du point servant de calcul aux salaires dans le cadre de négociation avec les organisations syndicales de salariés.
L'USAMP est également depuis des années intégrée au Pôle de Formation professionnelle continue, à ce titre elle fait remonter les besoins en formation de nos agences, et participe à la commission « Evaluation ».
L'USAMP est également organisatrice au coté de l'Ordre des Architectes de Midi-Pyrénées des Journées départementales, manifestations délocalisées connaissant un succès certain auprès de nos donneurs d'ordre.
Mais l'USAMP a bien d'autres objectifs et voici venu le temps de constituer un nouveau bureau et les commissions de travail qui devraient nous permettre d'avancer et d'atteindre de nouveaux horizons.
Nous vous invitons donc à nous rejoindre le 4 Octobre prochain à 16h30, à L'îlot 45 - Rue Jacques Gamelin à Toulouse, afin de reconstituer une équipe solide, volontaire et impliquée car c'est une nécessité.

L'ordre du jour sera le suivant :

Election d'un nouveau bureau :
Une nouvelle équipe est en train de se constituer autour de Marie-Claude Eychenne Vidal (Ariège), nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Faites lui connaître vos intentions car elle n'acceptera de s'investir qu'entourée d'un bureau volontaire et actif.
Selon les statuts, chaque département dispose de 6 voix (compris chacun des présidents de département) : il est donc souhaitable d'élargir la participation à l'ensemble des membres de nos syndicats. Chacun peut et doit se syndiquer dans son département, c'est ensuite le syndicat qui devient membre de l'USAMP.

Travail d'analyse sur les offres anormalement basses :
Définir, pour chaque type d'affaires, mission par mission, les offres d'honoraires pouvant être considérées comme anormalement basses : nos honoraires baissent et cela est d'autant plus inquiétant qu'il n'y a pas pénurie de travail actuellement…. Analyse et réflexion sont donc à mener sur le sujet, puis communication auprès de nos clients notamment publics.

Travail sur la répartition des honoraires :
Répartition des honoraires entre BET et Architectes (recensement des diverses expériences dans chaque département) : si ce problème paraît récurrent, il ne semble pas être traité de la même façon selon les départements : là encore, analyses et réflexions pourraient nous permettre une position argumentée…

Communication :
Jaquette de présentation de documents à en-tête USAMP
Création d'un journal d'information propre à l'USAMP
Depuis 2 ans, des subventions deviennent possibles (Conseil Régional, Conseil Général)

Animation :
Mise en place d'un poste d'animateur
Projet de création d'un poste d'animateur à temps partagé : cet emploi au service de chacun des départements nous est indispensable pour seconder notre bénévolat et permettra une continuité dans nos travaux, une information mieux assurée des confrères, une meilleure organisation de nos manifestations…

A ce jour siègent à L'USAMP
Pour le 09 Ariège : Marie-Claude Eychenne-Vidal / pour le 12 Aveyron : Catherine Charles-Couderc, Jean Louis Legrand / pour le 31 Haute Garonne : Anne Vézard, Luc Monnin / pour le 32 Gers : Patrice Gamez / pour le 46 Lot : Pierre-Marie Gilles, Jean-Paul Fontaine / pour le 82 Tarn et Garonne : Gilles Taulier, Claude de Vesins

Il est également nécessaire de trouver un appui syndical dans les départements 65 et 81.

Nous avons donc du pain sur la planche !

A bientôt le jeudi 04 octobre 2007 à 16h30

_SMIC

Le Smic a été revalorisé au 1er juillet 2007
Le taux du Smic horaire brut a ainsi été porté à 8,44€ soit 1280,07€ mensuel pour 35 heures hebdomadaires.

_STAGIAIRES EN ENTREPRISE
POINT SUR LE STATUT DES STAGIAIRES

Le statut des stagiaires a été réformé par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances.

Cette loi affirme 3 principes visant à sécuriser les stages : une convention de stage obligatoire, une limitation de la durée des stages hors parcours pédagogique à 6 mois et une gratification obligatoire pour les stages de plus de 3 mois.

Il existe plusieurs types de stagiaires. Il y a ceux relevant de la formation professionnelle qui sont des salariés, les stagiaires mineurs de moins de 16 ans qui effectuent des séquences d'observation en entreprise ou des mineurs de plus de 14 ans effectuant des petits boulots pendant les vacances scolaires, et ceux qui n'appartiennent à aucune de ces catégories.

Pour cette dernière catégorie, le développement des stages est aujourd'hui fondamental en matière d'orientation et d'insertion professionnelle. Le stage permet la mise en pratique de connaissances en milieu professionnel. Il facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

Les stagiaires ne sont pas des salariés. Dès lors on ne peut pas faire appel à eux pour :
_remplacer un salarié absent et ce quel que soit le motif de l'absence (maladie, maternité, congés payés, congés divers, etc.)
_remplacer un salarié licencié,
_exécuter une tache régulière correspondant à un travail permanent,
_faire face à un accroissement temporaire d'activité,
_occuper un emploi saisonnier.

Convention de stage
La distinction entre stage obligatoire qui nécessitait la conclusion d'une convention de stage et stage non obligatoire qui n'en nécessitait pas, n'existe plus. Cette convention doit être signée entre l'étudiant préparant un diplôme de l'enseignement supérieur, l'entreprise et l'établissement d'enseignement.
La convention doit notamment :
- préciser les objectifs et le contenu du stage en lien avec l'enseignement suivi ;
- définir les engagements réciproques des parties et les missions qui reviennent au stagiaire ;
- définir les modalités d'accompagnement pédagogique du stagiaire dans l'entreprise et l'établisse-ment d'enseignement ;
- préciser le contenu du rapport de stage et les modalités d'évaluation du stage.
Le stage doit être positionné dans un parcours d'acquisition de connaissances qui ne peut être assimilé à un emploi.

Engagement des parties
L'étudiant s'engage à :
_réaliser sa mission et être disponible pour les tâches qui lui sont confiées ;
_respecter les règles de l'entreprise ainsi que ses codes et sa culture ;
_respecter les exigences de confidentialités fixées par l'entreprise ;
_rédiger, lorsqu'il est exigé, le rapport ou le mémoire dans le délai prévu ; ce document devra être présenté aux responsables de l'entreprise avant d'être soutenu si le contenu le nécessite ; il pourra, à la demande de l'entreprise, rester confidentiel.
L'étudiant s'engage à fournir l'appréciation de la qualité de son stage à son établissement d'enseignement.

L'entreprise s'engage à :
_proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement.
_accueillir l'étudiant et lui donner les moyens de réussir sa mission ;
_désigner un responsable de stage ou une équipe tutorale ;
_rédiger une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourra accompagner les futurs curriculum vitae de l'étudiant.

L'établissement d'enseignement s'engage à :
_définir les objectifs du stage et s'assurer que le stage proposé y répond ;
_accompagner l'étudiant dans la recherche de stage ;
_préparer l'étudiant au stage ;
_assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée de son stage ;
_pour les formations supérieures qui l'exigent, le guider et le conseiller dans la réalisation de son rapport de stage ou de son mémoire et organiser la soutenance en permettant à un représentant de l'entreprise d'y participer.

L'entreprise et l'établissement d'enseignement supérieur veillent à échanger les informations nécessaires avant, pendant et après le stage.

Durée du stage – Temps de travail
La durée du stage ne doit pas excéder 6 mois, renouvellement inclus, sauf si le stage est intégré dans un cursus pédagogique.
Le temps de travail du stagiaire ne peut pas dépasser la durée légale du travail ou la durée conventionnelle dans l'entreprise.

Gratification et régime social
Dorénavant l'entreprise qui accueille un stagiaire doit obligatoirement lui verser une gratification pour tout stage de plus de 3 mois. Le montant de cette gratification peut être fixé par une convention de branche ou par un accord professionnel ou à défaut par décret (non paru à ce jour). Cette rémunération ainsi que les conditions de son versement (en seule fois à la fin du stage ou en plusieurs fois) doivent être prévues dans la convention ou dans un avenant à cette dernière. Pour les stages d'une durée inférieure à 3 mois, il est possible de prévoir le versement d'une gratification. Le stage n'étant pas un contrat de travail, la gratification versée au stagiaire n'a pas la nature d'un salaire au regard des cotisations de sécurité sociale. L'entreprise peut donc bénéficier d'une franchise de cotisations de sécurité sociale. Celle-ci est fixée par rapport au nombre d'heures effectuées par le stagiaire, soit 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale (20 € au 1er janvier 2007) multiplié par la durée de présence du stagiaire dans l'entreprise.
La franchise sera de 379,18 € par mois pour un stagiaire présent 35 heures par semaine (151,67 h par mois).

Magtech 75.0 Plan Libre 2002 page 1

FORMATION

_RAPPEL DES FORMATIONS PROPOSÉES PAR LE PÔLE RÉGIONAL DE FORMATION MIDI-PYRÉNÉES

1 STAGE « L'ENTREPRISE D'ARCHITECTURE, DE SON ORGANISATION À SA PRATIQUE »

Formation pour les architectes inscrits au Tableau de l'Ordre en première installation.
Subventionnée par la Dapa et l'Ordre des Architectes.

OBJECTIFS

La formation proposée doit permettre aux architectes de maîtriser les conditions de leur entrée dans la profession réglementée par la loi du 3 Janvier 1977 modifiée sur l'architecture et d'endosser les responsabilités qui en découlent. Elle a pour vocation de donner à l'architecte une vision nette du fonctionnement d'une entreprise d'architecture produisant de la maîtrise d'œuvre. Elle doit permettre à l'architecte d'acquérir, d'approfondir et d'actualiser ses connaissances dans les domaines des responsabilités personnelles du maître d'œuvre, de l'économie du projet, des normes et des réglementations. Cette formation aide à mettre en place dans la nouvelle entreprise d'architecture, les éléments fondamentaux de la démarche qualité.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux architectes qui souhaitent exercer la maîtrise d'œuvre en leur nom propre, inscrits ou en cours d'inscription au Tableau de l'Ordre, ainsi qu'à tout architecte cherchant à mieux organiser la gestion de son entreprise d'architecture.

DUREE ET DATES

Cette formation se déroule par sessions d'un jour par mois, soit 8 heures le vendredi, durant dix mois.
Soit **10 jours** répartis comme suit :
En 2007 : 12 octobre, 26 octobre, 23 novembre et 14 décembre
En 2008 : 18 janvier, 8 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai et 13 juin

CONTENU ET DEMARCHE

Une formation théorique et pratique
L'ensemble des thèmes abordés recouvre le processus de production d'un projet, dans le respect de l'enchaînement des phases, ainsi que les outils nécessaires à une bonne installation.
La formation est organisée en quatre modules s'enchaînant dans le temps et répartis sur 10 jours.
Chaque journée est encadrée par deux professionnels :
_Un professionnel compétent sur le sujet abordé (architecte expert, avocat, juriste, expert-comptable, expert d'assurance, économiste, ingénieur de bureau d'études, bureau de contrôle, etc…)
_Un architecte praticien, qui commente les transpositions des apports théoriques dans la pratique.

Module 1 : l'organisation et la gestion de l'entreprise d'architecture, la démarche qualité
Module 2 : la relation contractuelle
Module 3 : l'architecte et la conception : les études
Module 4 : l'architecte et la réalisation : le chantier

INTERVENANTS

Un architecte praticien, conseiller de l'Ordre des Architectes / Un architecte formateur pour l'accompagnement à la démarche qualité / Plusieurs architectes praticiens / Un expert-comptable / Un ingénieur d'un bureau d'études privé / Un avocat, spécialisé dans les domaines de la construction et de l'urbanisme / Un expert près la Cour d'Appel de Toulouse / Un expert d'assurance / Un ingénieur coordinateur S.P.S / Un ingénieur d'un bureau de contrôle.

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de Formation Continue des Architectes (CIFCA)*

LIEU DE FORMATION

Siège du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées - 45 rue Jacques Gamelin à Toulouse *(Métro Fontaine Lestang)*

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Coût : **720 euros net de taxes** pour l'ensemble des modules
Règlement en trois chèques :
_250 euros encaissable au 15 octobre 2007
_250 euros encaissable au 15 janvier 2008
_220 euros encaissable au 15 avril 2008

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Cellule Formation Continue CIFCA/ENSA Toulouse
Annie Montovany, 05 62 11 50 63
(annie.montovany@toulouse.archi.fr)

2 STAGE « LE NOUVEAU PERMIS DE CONSTRUIRE ET LES AUTORISATIONS D'URBANISME »

OBJECTIFS

Deux objectifs principaux :
1 Identifier les changements induits par la réforme des autorisations d'urbanisme sur le permis de construire en phase d'instruction et d'attribution ;
2 Gérer les transferts de permis et les permis modificatifs dans ce nouveau contexte réglementaire.

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux architectes, urbanistes, BET/VRD, géomètres et à l'ensemble de leurs collaborateurs ; ainsi qu'aux maîtres d'ouvrages et leurs services techniques.

DUREE ET DATES

Un jour par session au choix, soit 8 heures :
_Toulouse : **5 octobre 2007 ou**
_Albi : **16 novembre 2007**

CONTENU ET DEMARCHE

Trois temps forts :
1 Présentation générale de la réforme
2 Procédures d'analyse d'un dossier
3 Les points sensibles de la procédure

INTERVENANTS

Philippe Moreau - Architecte urbaniste en chef de l'Etat
Conseiller pour l'architecture - DRAC Midi Pyrénées
Tél : 05 67 73 20 22
Sandrine Bouyssou - Avocat à la cour, Enseignante à l'IEJUC
160 E 11 Grande Rue St Michel - 31400 Toulouse
Tél : 05 61 55 21 24

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de Formation Continue des Architectes (CIFCA)*
Coordinateur pédagogique :
Yves Fuchs : 05 62 11 49 12 yves.fuchs@toulouse.archi.fr

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Coût des frais pédagogiques : **130 euros net de taxes**
Possibilité de prise en charge par le FIF-PL ou l'OPCA-PL

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Cellule Formation Continue CIFCA/ENSA Toulouse
Annie Montovany, 05 62 11 50 63
(annie.montovany@toulouse.archi.fr)

3 STAGE « ARCHITECTURE, URBANISME ET PRODUCTION DU PAYSAGE »

Formation subventionnée par la Dapa et l'Ordre des Architectes.
Module 2 : « les techniques du développement urbain durable. »

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Deux nouvelles journées de formation placent les dimensions environnementales et paysagères au cœur des choix d'aménagement. Les participants pourront se confronter au panel des techniques dites alternatives intégrant les éléments naturels dans la conception et la définition des aménagements urbains pour un développement durable. Interventions théoriques et études de cas qui leur permettront d'acquérir les réflexes, et outils pour :
_Acquérir ou compléter les connaissances et les compétences pour permettre aux professionnels du cadre bâti et du cadre de vie de prendre place dans les nouveaux marchés induits par les nouvelles réglementations et exigences paysagères, environnementales.
_Lire, comprendre et intégrer les dynamiques environnementales et paysagères dans le travail de conception.
_Formation spécifique à la maîtrise du sol, de l'eau et du végétal dans les projets d'aménagements urbains (lotissements, ZAC, espaces publics …)
_Connaître les aspects réglementaires pour mieux dialoguer avec les services instructeurs de l'état et des collectivités territoriales.
_Faciliter l'échange, la structuration et la convergence de points de vue (réduction des conflits).

PUBLIC ET DEBOUCHES

Architectes, urbanistes, BET/VRD, géomètres, techniciens des collectivités publiques et de l'Etat, élus…
Débouchés : Permettre aux stagiaires de mieux s'insérer dans la commande induite par les nouvelles exigences paysagères et environnementales.

INTERVENANTS

_Frédéric Bonneaud, Architecte DPLG, Docteur en physique
_Fabien Sangès, Ingénieur Ecologue
_Jean-Pierre Hégoburu, Urbaniste OPQU et Paysagiste
_Pierre Poublan, Paysagiste et Ingénieur en gestion de la nature
_Sylvie Assassin, Architecte-Paysagiste
_Jean-Yves Puyo, Urbaniste OPQU, Architecte DPLG,
_Sophie Cordier, Architecte DPLG

PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : Le climat, l'eau, les sols
Exposition solaire, vents, économie d'énergie, rafraîchissement passif / Topographie, géotechniques, perméabilité et qualité agronomique des sols / Récupération et gestion des eaux pluviales, gestion des effluents, économie en eau potable
Jour 2 : La biodiversité, l'habitat et les formes urbaines
Corridors biologiques, écologie végétale / Techniques de plantation, gestion différenciée et gestion écologique, préverdissement / Organisation spatiale, maîtrise de la densité / Rapport Habitat/Nature, Relation Espace public / Espace privé.

DUREE ET DATES

Module 2 : 2 jours : 28 et 29 septembre 2007, soit 14 heures de formation

ORGANISME DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de Formation Continue des Architectes (CIFCA)*
Responsables de la formation :
Sylvie Assassin, Architecte paysagiste, Architecte du patrimoine
Architecte associée, responsable de l'Atelier Paysage, Agence Architecture et Paysage, Lavelanet
Enseignant-chercheur, à l'ENSA Toulouse
Membre de l'UMR MAP/ASM 694 CNRS-MCC,
Michel Barrué, Architecte DPLG, professeur des écoles d'Architecture, responsable scientifique de l'UMR MAP/ASM 694 CNRS-MCC
- 05 62 11 50 45 - Fax 05 62 11 50 49
michel.barrué@asm.map.archi.fr
Coordinateur pédagogique :
Yves Fuchs, 05 62 11 49 12 - yves.fuchs@toulouse.archi.fr

PROCEDURE D'EVALUATION

Elle sera conduite en deux temps :
1er temps : évaluation à la fin de chaque module par les stagiaires et les animateurs.
2e temps : évaluation distanciée : six mois après le stage, évaluation des acquis confrontés à la réalité professionnelle.

LIEU DE FORMATION

Centre Interprofessionnel de Formation Continue des Architectes (CIFCA)
École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse,
83 rue Aristide Maillol à Toulouse

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Module 2 = 210 euros net de taxes

RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS

Cellule Formation Continue CIFCA/ENSA Toulouse
Annie Montovany, 05 62 11 50 63
(annie.montovany@toulouse.archi.fr)

* **École Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, 83 rue Aristide Maillol - BP 10629 - 31106 Toulouse Cedex 1**
N° d'agrément : 7331 PO 02031
Siret : 193 101 508 / 00011 - Code APE : 9215

> **Retrouvez toute l'actualite nationale et régionale de la profession sur le site de l'Ordre**
www.architectes.org

Magenta 75.0 Plan Libre 2002 page 1

_RÉSULTATS

2

1

Type	Opération	Maître d'ouvrage	Equipes retenues	Equipes lauréates
PA	Construction d'une salle communale d'environ 550 m² à Saint-Parthem (12)	Mairie de Saint-Parthem		**Pierre Enjalbal**
PA	Construction d'une blanchisserie de 1100 m² sur le parc d'activités de Millau Lévezou (12)	Communauté de Communes de Millau-Grands Causses		**Arodie Damian Architectures (75) / Séchaud**
CE 1	Construction d'un espace d'exposition aéronautique à Blagnac (31)	Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse	1 Atelier d'Architecture Chaix - Morel & Associés / Sarl Khorsi-Ordonneaud / Oth / Julie Poirel 2 Sas Cardète-Huet Architectes / Technip TPS / Rainer Verbizh / Bertrand Paulet / Jaillet Rouby 3 Sarl Calvo-Tran Van / Eccta et Coplan / Bateco / 300 000KM/S / Agence Poles	**Sas Cardète-Huet Architectes / Technip TPS / Rainer Verbizh / Bertrand Paulet / Jaillet Rouby**
PA	Construction d'un groupe scolaire de 10 classes à Frouzins (31)	Mairie de Frouzins		**Sarl A. T. A**
CE 2	Construction d'une salle culturelle d'une capacité de 250 à 300 places à Léguevin (31)	Mairie de Léguevin	1 Eurl Peytavin Yvan (34) / Bet Durand / Sarl Recalde / Eurl Frustie / Louis-Georges Rouch 2 Sarl W-Architectures / Betce / Yves Le Douarin / Gamba 3 Sarl ... Architectes / Ingénierie Studio / La vie de l'art SARL	**Sarl ... Architectes / Ingénierie Studio / La vie de l'art SARL**
PA	Aménagement et restauration de l'ancienne maison des religieuses en médiathèque municipale et maison des associations à Avignonet-Lauragais (31)	Mairie d'Avignonet-Lauragais		**Antoine Léglise-Costa (75)**
PA	Construction d'une salle des fêtes et de locaux associatifs à Auzielle (31)	Mairie d'Auzielle		**Sarl Pierre-Yves Chaumont**
AOR	Réaménagement du hall de la Trésorerie Générale de la Haute-Garonne, place Occitane, à Toulouse (31)	Préfecture 31		**Sarl BLV2 Architectes / Betce**
PA	Construction d'un bâtiment en bois HQE à usage de bureaux à l'Hôtel du Département à Auch (32)	Conseil Général du Gers		**Philippe & Christophe Robert / Satec**
PA	Construction d'un bâtiment destiné à accueillir un laboratoire d'essais et de recherches appelé Laboscope à Auch (32)	Syma Mécanopolis		**Patrick Arotcharen (64)**
PA	Réalisation de 22 logements individuels groupés locatifs à Auch, lotissement Courrèges - 2e tranche (32)	Office de l'Habitat du Gers		**Sarl Atelier d'Architecture A3+ / Pyrénées Etudes Ingénierie / Setes**
PA	Réalisation de 14 logements collectifs, rues Marpoy et Raphaël Bistouquet, à Eauze (32)	Office de l'Habitat du Gers		**Sarl Atelier d'Architecture A3+ / Pyrénées Etudes Ingénierie / Setes**
PA	Construction d'un ensemble comprenant 40 chambres et leurs annexes ainsi que création d'un dispositif d'assainissement adapté dans l'enceinte du foyer du Mas-de-Latour (46)	Centre du Mas-de-Latour		**Jean-Michel Jarrige / Manuel Carpio / Cerato-Laroque-Timaut / Nouailles-Panors**
PA	Restructuration du groupe scolaire de Dieupentale (82)	Mairie de Dieupentale		**Bernard Salomon**
PA	Construction d'un groupe scolaire à Montesquieu (82)	Mairie de Montesquieu		**Michel Carrère**
PA	Construction d'un centre médio-social à Grisolles (82)	Tarn et Garonne Habitat		**Scp Cirgue - Dargassies**
PA	Construction de 15 logements à Caussade (82)	Tarn et Garonne Habitat		**Eurl Almudever Fabrique d'Architecture**
PA	Construction de 20 logements à Castelferrus (82)	Tarn et Garonne Habitat		**Jean-Louis Rougès / Serge Capmas / Vincent Bonetto**

PA = procédure adaptée / PN = procédure négociée / CE = concours sur esquisse / CR = conception – réalisation / AOO = appel d'offres ouvert / AOR = appel d'offres restreint

Black 3570 PlanLibre2002 page 11

QUATRE LYCÉES EN MIDI-PYRÉNÉES

HALL ROUERGUE

QUATRE LYCÉES EN MIDI-PYRÉNÉES

EXPOSITION DU 19 AU 28 SEPTEMBRE 2007 À LA MAISON DE L'ARCHITECTURE

QUALITÉ ET CRÉATIVITÉ DE L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE EN MIDI-PYRÉNÉES À TRAVERS 4 LYCÉES

MAÎTRE D'OUVRAGE : RÉGION MIDI-PYRÉNÉES, S.A. COGEMIP (MANDATAIRE)

RESTRUCTURATION ET EXTENSION
LYCÉE LOUIS RASCOL À ALBI (TARN)
ARCHITECTES : REINE SAGNES ET JEAN-MARIE PETTES

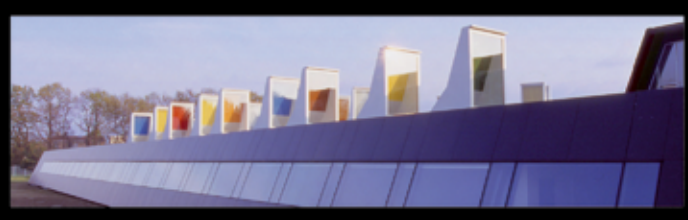

PÔLE DES INDUSTRIES GRAPHIQUES
LYCÉE JOLIMONT À TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)
ARCHITECTES : MARC LAURENS & PIERRE-GUY LOUSTAU

LYCÉE GÉNÉRAL DE FRONTON (HAUTE-GARONNE)
ARCHITECTES : SÉQUENCES (JACQUES HURTEVENT,
JÉRÔME TERLAUD ET MARC PIROVANO)

LE LYCÉE JEAN DURROUX À FERRIÈRES (ARIÈGE)
ARCHITECTES : PHILIPPE VIGNEU & SERGE ZILIO
AVEC JOSÉ KHORSI & FRANCIS ORDONNEAUD
MARIE-CLAUDE EYCHENNE-VIDAL ET XAVIER DAURES

L'ÎLOT 45 / MAISON DE L'ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES
45 RUE JACQUES GAMELIN / 31100 TOULOUSE
ENTRÉE LIBRE DU LUNDI AU VENDREDI DE 10 H À 18 H
05 61 53 19 89 / MA-MP@WANADOO.FR / WWW.MA-LERESEAU.ORG

EXPOSITION RÉALISÉE PAR LA MAISON DE L'ARCHITECTURE MIDI-PYRÉNÉES EN COLLABORATION
AVEC LA REGION MIDI-PYRÉNÉES

MAISON DE L'ARCHITECTURE Midi-Pyrénées

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES